



PRIMATURE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME DIASPORA TOGO

**PLAN STRATEGIQUE POUR LA
MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE**

RAPPORT FINAL

M. SAFOU RADJI
Expert comptable, Consultant International

Janvier 2011

Document soumis à l'Arbitrage National de Validation

Le contenu de ce document n'engage que son auteur et ne constitue en rien le point de vue de la BAN ou du Gouvernement

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DIASPORA
M. GBÉKOU Antoine, Coordonnateur National
Primateur du Togo
Secrétariat Général du Gouvernement
B.P. 161 - Lomé - TOGO

Lomé, le 28/01/2013

Objet : Rapport Provisoire sur le projet de "PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE"

Monsieur le Président du Comité de Pilotage,
Monsieur le Coordonnateur National,

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Gouvernement, sous le suivi d'exécution de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora, nous avons l'honneur de vous soumettre, ci-après, notre **Rapport Final** sur le projet de "PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE".

Il s'agit d'un document amélioré intégrant les observations et propositions de contributions et de modifications des membres du Comité de Pilotage. La réunion du 18/01/2013 permettra aux membres du Comité de Pilotage de formuler d'ultimes remarques et de faire du document le rapport final devant être transmis aux participants à l'Atelier National de validation du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise fixé au 04/02/2013. Une fois validé en atelier, ce document de stratégie nationale sera complété et adapté en prenant en compte les conclusions et recommandations de l'atelier, et avec l'assistance du Coordonnateur, nous aboutirons au Rapport définitif marquant la fin de notre mission.

Conformément aux procédures déjà appliquées, nous joignons à la présente les éléments complémentaires attendus :

- Facture de 2^{ème} acompte accompagnée d'une note de prestation à la satisfaction de l'autorité contractante,
- RIB pour les règlements de nos prestations.

Nous sommes à votre disposition pour apporter les éventuels compléments d'informations que vous jugerez nécessaire.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre rapport final et pour votre confiance, Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Comité de Pilotage, Monsieur le Coordonnateur National, l'assurance de notre considération distinguée.

SAFIU RADJI
sradji@orange.fr
Expert-comptable
Consultant International
Cef : 228 90 05 23 24
Cef : 337 60 47 10 22



SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF DE L'ETUDE	5
INTRODUCTION :	10
L'INTERET D'UN PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE POUR LE DEVELOPPEMENT NATIONAL	10
CONTEXTE DE LA MISSION D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA	10
JUSTIFICATION DE L'ETUDE : DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR ET POUR LE TOGO	11
Enjeux au niveau de la Diaspora Togolaise	11
Enjeux au niveau du Togo et des Gouvernements	17
PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ETUDE	12
Objectif général de l'étude	17
Objectifs spécifiques de l'étude	12
TITRE I : ANALYSE DU PROFIL DE LA DIASPORA TOGOLAISE ET ETUDE DE L'EXISTANT EN MATIERE DE MOBILISATION DE DIASPORAS	14
1.1. DEFINITION, CONTEXTE ET APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA MOBILISATION DE LA DIASPORA AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	14
1.1.1. Définition et Contexte de la mobilisation de la Diaspora	14
1.1.1.1. Définition du concept de la diaspora	14
1.1.1.2. Contexte de la mobilisation de la Diaspora Togolaise	15
1.1.1.3. Contexte Régional et International	15
1.1.2. Approche conceptuelle de mobilisation des Diasporas	17
1.1.2.1. Définition des enjeux de la mobilisation de la Diaspora et de codéveloppement	17
1.1.2.2. Différentes approches stratégiques de mobilisation des diasporas initiées par des institutions	18
1.2. PROFIL DE LA DIASPORA TOGOLAISE ET SA MOBILISATION : ETAT DES LIEUX AU TOGO ET DANS D'AUTRES PAYS	23
1.2.1. Caractéristiques de la Diaspora Togolaise – Profil de la Diaspora Togolaise	23
1.2.2. Cadre juridique, institutionnel et stratégique	24
1.2.3. Synthèse des initiatives et des actions réalisées ou en cours de réalisation par la diaspora Togolaise	25
1.2.3.1. Exemples de réalisations et projets de la Diaspora au Togo	25
1.2.3.2. Synthèse des principaux résultats des expériences et enjeux de mobilisation de la diaspora	26
1.2.4. Expériences et exemples de mobilisations des diasporas	27
1.2.4.1. Cas du Sénégal	27
1.2.4.2. Cas du Mali	27
1.2.4.3. Cas du Cap Vert	28
1.2.4.4. Cas du Maroc	29
1.2.5. Analyse stratégique de la situation en matière de mobilisation de la diaspora Togolaise	30
1.2.5.1. Forces : Atouts des apports professionnels et financiers des Togolais de l'Extérieur	30
1.2.5.2. Faiblesses : freins et obstacles à la mobilisation de la diaspora Togolaise	33
1.2.5.3. Opportunités : la diaspora comme levier et moyen de développement et de renforcement de l'image du Togo perçue par sa diaspora dans le monde	36
1.2.5.4. Menaces	36
1.3. DEFIS A RELEVÉR POUR REUSSIR LA MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE	37
TITRE II : VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE POUR LE DEVELOPPEMENT NATIONAL	38
2.1. LA VISION TOGOLAISE EN MATIERE D'IMPPLICATION ET DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE	38
2.1.1. La question des flux migratoires et la nécessité pour nos pays de disposer de politique	36
2.1.2. L'importance des spécificités nationales : pour le Togo, les enjeux sont stratégiques	40
2.1.3. Originalité de l'approche et de la vision de la mobilisation de la diaspora et du codéveloppement	41
2.2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A TRAVERS LES OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES	42
2.2.1. Objectif général : Faire des Togolais de l'Extérieur de véritables acteurs du Développement au Togo	42
2.2.2. Orientation stratégique 1 : Définir des axes stratégiques en vue de mobiliser la diaspora togolaise au service du développement du Togo	43
2.2.2.1. Le Plan stratégique de mobilisation de la Diaspora togolaise est pleinement ancré à la SCAPE 2013 – 2017	43
2.2.2.2. Le document de stratégie vise à préparer la Table Ronde de financement du Plan Stratégique de la Mobilisation de la Diaspora Togolaise	44
2.2.2.3. Articulations entre les différentes orientations stratégiques	45
2.2.3. Projet stratégique 2 : Créer le Haut Conseil des Togolais des Togolais de l'Extérieur (HTCE)	47

2.2.4. Projet stratégique 3 : Refondre les attributions et le fonctionnement de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE) en cohérence avec les missions de l'Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur (ANTE)	47
2.2.5. Projet stratégique 4 : Etablir les projets de statut et de grille de rémunération pour les experts et consultants recrutés de la diaspora pour travailler au Togo	47
2.2.6. Projet stratégique 5 : Faire évoluer l'Unité de Gestion du Programme Diaspora vers l'Agence Nationale Togolaise des Togolais de l'Extérieur (ANTE)	47
2.2.7. Projet stratégique 6 : Créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur	47
2.2.8. Projet stratégique 7 : Organiser le Forum des Togolais de l'Extérieur	47
TITRE III - CARTE LOGIQUE ET RECOMMANDATION DE MESURES SPECIFIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN STRATEGIQUE	48
3.1. EVALUATION FINANCIERE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTIONS : CADRE LOGIQUE DE MISE EN OEUVRE D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES	48
3.1.1. Principales hypothèses d'évaluation financière	48
3.1.2. Evaluation financière des projets stratégiques prioritaires selon les Estimations éliminées	49
3.1.3. Evaluation financière des projets stratégiques prioritaires selon les Estimations optimales	51
3.1.4. Cadre Organique présentant l'ensemble des orientations stratégiques, leurs coûts, les intervenants et les principaux résultats attendus selon les Estimations optimales	53
3.1.5. Projets de calendriers de mise en œuvre des orientations stratégiques prioritaires	56
3.2. RECOMMANDATIONS DE MESURES SPECIFIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE	57
3.2.1. Programme spécifique de réduction des obstacles par grands domaines au Togo et dans les pays d'accueil	57
3.2.1.1. Programme de réduction des freins au retour des Togolais de l'Extérieur par grands domaines au Togo	57
3.2.1.2. Programme de réduction des obstacles par grands domaines dans les pays d'accueil	58
3.2.2. Mise en place d'un Cadre institutionnel de mise en œuvre du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise au Service du Développement national	59
3.2.3. Suivi Evaluation et Programme de révision périodique du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora	60
3.2.4. Autres mesures spécifiques d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan stratégique de mobilisation de la diaspora togolaise	61
3.2.4.1. Proposition d'étapes clés de mise en œuvre du plan	61
3.2.4.2. Mise en place d'un Comité de suivi des Orientations Stratégiques	61
3.2.4.3. Organisation de l'implication de la Direction des Togolais de l'Extérieur	61
3.3.5. Des Mesures spécifiques d'accompagnement et de diffusion pour préparer la Table Ronde	62
3.3.5.1. Conférence de Presse	62
3.3.5.2. Diffusion du "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise"	62
3.3.5.3. Mise en œuvre d'une feuille de route pour la Table Ronde	62
CONCLUSION : LA DIASPORA TOGOLAISE, COMME PARTENAIRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT	63
ANNEXES	64
LISTES DES DOCUMENTS-PROJETS EN ANNEXES	65
LISTES DES AUTRES DOCUMENTS EN ANNEXES	65
Bibliographie	65
Liste des Sigles	65
Etudes et données statistiques	65
Contacts utiles	65
DOCUMENT-PROJET SUR LA DIRECTION DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR	66
DOCUMENT-PROJET SUR LE HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR	68
DOCUMENT-PROJET SUR L'AGENCE NATIONALE DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR	74
DOCUMENT-PROJET SUR LE FORUM DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TOGO	80
DOCUMENT-PROJET SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR	82
DOCUMENT-PROJET SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CONSULTANTS DE LA DIASPORA	91
DIFFERENTES CONCEPTIONS DE CO-DEVELOPPEMENT	96
PREMIERE DEMANDE D'INFORMATIONS	98
Questionnaire de validation de l'adoption des principaux éléments de la stratégie de mobilisation de la diaspora	98
Statistiques et données spécifiques	99
DEUXIEME DEMANDE D'INFORMATIONS	100
Personnes ressources	100
Principaux responsables pouvant être impliqués dans la mise en œuvre des orientations stratégiques	100

RESUMÉ EXECUTIF DE L'ETUDE

Les questions de migration et de mobilité de façon générale constituent une des principales questions géostratégiques et d'intérêt public de notre temps, l'un des principaux défis du millénaire. Au cours des dix dernières années, l'intensification des mouvements de capitaux, des biens et services, stimulée par une croissance sans précédent des transports et des nouvelles technologies de communication a accéléré la mobilité des populations et généré de nouvelles tendances. La pauvreté, les conflits politiques et les guerres continuent à alimenter et à influencer de façon significative les flux migratoires.

Le Togo a connu depuis 1990 une crise socio politique accentuée par la suspension de la coopération avec les Institutions de Bretton Woods et les pays développés. Cette situation a fortement freiné le processus de développement du pays, affaibli la capacité de l'Etat et mis à mal la cohésion nationale, ainsi que la bonne gouvernance du pays.

Durant cette période, beaucoup de Togolais se sont exilés ou installés au terme de leurs études en Europe (France, Belgique, Allemagne, Suisse) et en Amérique du Nord (USA, Canada). Ces expatriés qui jouissent de niveaux de formation appréciables avec des compétences pointues, notamment dans les domaines scientifiques et techniques, au niveau de certaines professions, en matière d'investissement et des finances, etc... peuvent apporter, sous diverses formes, leurs expertises pour le développement du pays.

Le gouvernement a relancé depuis 2006, le dialogue avec la Communauté Internationale qui a abouti à l'organisation de la conférence de Bruxelles les 18 et 19 septembre 2008. Cette conférence a donc permis de circonscrire de nombreuses réformes parmi lesquelles on peut citer, entre autres :

- les réformes à mener, notamment pour améliorer la gouvernance politique et économique ;
- les multiples défis à relever et, en particulier, les actions prioritaires notamment ceux présentés dans le PIAP, puis dans la DSR^{D-C} ;
- enfin, les ressources humaines et financières à mobiliser pour atteindre les objectifs assignés par la conférence.

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance politique, économique et administrative, le gouvernement togolais a exprimé, à de nombreuses reprises, son intérêt pour la participation de tous, y compris la diaspora, au développement du pays.

L'élaboration d'une telle stratégie est passée d'abord par la réalisation de quatre (4) études structurantes à savoir :

- l'étude sur les mécanismes de la mobilisation de la diaspora scientifique et technique au Togo ;
- l'étude sur l'optimisation de la contribution de la diaspora à l'investissement privé au Togo ;
- l'étude sur stratégie de l'optimisation des transferts de fonds au Togo ;
- l'étude sur les mécanismes d'appui aux Initiatives de la diaspora pour le développement local au Togo.

L'élaboration du présent document de stratégie, s'appuyant sur les recommandations des 4 études de faisabilité, constitue une nouvelle étape décisive dans la mise en œuvre des projets diasporiques. Elaboré de manière participative et inclusive, ce document a pour objectif global de définir une stratégie comportant des actions cohérentes qui visent à mobiliser et à optimiser toutes les initiatives et les apports de la diaspora togolaise en faveur du développement du pays.

Aussi, le plan stratégique ambitionne à garantir que les priorités stratégiques identifiées soient opérationnalisées de manière cohérente au travers des activités des structures en charge des questions de diasporas. Enfin, il constitue donc un outil de planification et de suivi tant pour la diaspora, les acteurs étatiques et non étatiques que pour leurs bailleurs de fonds.

Parfaitement arrimé au document de stratégie pays qu'est la SCAPE – 2013 - 2017, Stratégie pour la Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, ce document de planification et de stratégie est structuré en trois titres principaux.

Dans le premier titre, l'analyse du profil de la diaspora togolaise et l'étude de l'existant en matière de mobilisation de la diaspora est couvert à travers :

- le contexte et l'approche conceptuelle de la mobilisation de la diaspora au service du développement ;
- le profil de la diaspora togolaise et sa mobilisation ; état des lieux au Togo et dans d'autres pays ;
- l'analyse stratégique de la situation en matière mobilisation de la diaspora togolaise ;
- le défi à relever à travers la mobilisation de la diaspora togolaise.

La vision, les objectifs et orientations stratégiques pour la mobilisation de la diaspora togolaise en faveur du développement national sont abordés dans le deuxième titre à travers :

- la vision togolaise en matière d'implication et de mobilisation de la diaspora togolaise ;
- les principales orientations stratégiques à travers les objectifs généraux et spécifiques.

Enfin, le troisième titre traite du cadre logique et la recommandation de mesures spécifiques d'accompagnement du plan stratégique de mobilisation de la diaspora togolaise. Il aborde les points suivants :

- l'évaluation financière de la stratégie et du plan d'actions : cadre logique de mise en œuvre des orientations ;
- les recommandations de mesures spécifiques et d'accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique de mobilisation de la diaspora.

Pour une mise en œuvre coordonnée des actions et préconisations, le plan stratégique inclut des projets de documents ("prêts à l'emploi") destinés à garantir cadre cohérent de fonctionnement des différentes instances qui interviennent dans le domaine.

INTRODUCTION :

L'INTERET D'UN PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE POUR LE DEVELOPPEMENT NATIONAL

CONTEXTE DE LA MISSION D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA

Dans les termes de référence joints à la lettre de demande de propositions, il est fait état de nombreux constats et faits illustrant le contexte favorable à une meilleure prise en compte accrue des questions relatives à la diaspora togolaise.

Cet intérêt plus marqué des autorités togolaises pour la Diaspora s'insère dans un environnement globalement favorable caractérisé notamment par les évolutions et constats suivants :

- Après une période de crise politique et de problèmes de gouvernance ayant entraîné la suspension durant une quinzaine d'années, des aides des partenaires techniques et financiers (PTF), des togolais expatriés en Afrique (Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria ...) et ailleurs dans le monde (Europe, Amérique du Nord...) sont sollicités par le Gouvernement à plusieurs titres, notamment pour leurs apports financiers (transferts et autres financements), pour leurs compétences et pour des projets qu'ils sont disposés à réaliser au Togo. Notre pays a besoin de renforcer ses capacités pour relancer le développement.
- La question du retour des expertises à forte valeur ajoutée des Togolais de l'Extérieur se pose avec d'autant plus d'acuité qu'après la Conférence de Bruxelles (septembre 2008). Le Togo, renouant avec ses partenaires au développement, a besoin de renforcement² de compétences d'origine tant interne qu'externe.

Dans ce contexte et spécifiquement dans le cadre des orientations stratégiques marquant la transition et la sortie de la crise des aides publiques, le Togo a décidé de *"promouvoir un programme de mobilisation des compétences et des ressources de la Diaspora pour appuyer le développement économique et social du pays ..."*

² Suite à l'aide de l'Administration pour le 2006 relative au dossier de renforcement des capacités

Cette démarche se concrétise par la création en juin 2010 du programme intitulé *"Initiatives pour le Recours aux Compétences et autres Ressources de la Diaspora"* mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Programme Diaspora.

Bénéficiant d'un financement ciblé à travers les ressources dédiés aux Etats fragiles de la Banque Africaine de Développement, quatre études ont été initiées et servent de base de travail pour une étude visant à élaborer le "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise"

Notre mission est de réaliser cette étude visant, notamment à proposer des orientations stratégiques en vue de mobiliser la diaspora togolaise notamment en optimisant les contributions des Togolais de l'Extérieur au développement économique et social du Togo.

JUSTIFICATION DE L'ETUDE : DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR ET POUR LE TOGO

La justification de cette étude peut s'analyser à travers les enjeux suivants :

- Enjeux au niveau de la Diaspora Togolaise, d'une part
- Enjeux au niveau du Togo et des gouvernants, d'autre part

ENJEUX AU NIVEAU DE LA DIASPORA TOGOLAISE

Pour la Diaspora togolaise, un des enjeux clés réside dans le besoin des Togolais de l'Extérieur de voir reconnaître l'importance de leurs apports, notamment dans les domaines visés par les 4 études de faisabilité, à savoir :

- Des transferts de fonds de la diaspora togolaise à mieux canaliser et à optimiser notamment comme levier de développement et non simplement pour des aides au financement des besoins de première nécessité ;
- Des apports techniques et scientifiques de la Diaspora togolaise comme un des moyens de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et relationnelles des administrations et autres structures publiques mais aussi au bénéfice du secteur privé ;
- Des contributions plus directes en investissements productifs de la part des Togolais de l'Extérieur ;
- Des initiatives de la diaspora togolaise à encourager et à mieux valoriser afin d'en faire un de levier de développement local et à la base.

La finalité, pour la diaspora est de voir le gouvernement créer un cadre propice et fiable aux apports des Togolais de l'extérieur.

ENJEUX AU NIVEAU DU TOGO ET DES GOUVERNANTS

Plusieurs enjeux sont associés à la décision de réaliser une étude en vue d'élaborer le "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise", nous citerons à titre indicatif :

- Des enjeux économiques et sociaux tenant à la nécessité de mieux évaluer les apports réels des Togolais de l'Extérieur, notamment en terme d'apports de ressources humaines et financières mais aussi dans le domaine de capacités relationnelles ou de facilitation dans le cadre des programmes de coopération décentralisée, un des axes de réorientation de la coopération internationale ;
- L'exigence de performance dans la gestion des relations avec la Diaspora en se dotant des outils efficaces de mobilisation des apports de la Diaspora au service du développement au Togo, les contributions des Togolais devant être mieux connues et mieux optimisées ;
- Le besoin de se rapprocher des pratiques en cours dans les autres pays de la région qui ont mis en place des structures variées permettant de donner une vision, de fixer des objectifs et des missions spécifiques avec des résultats contrôlables. ✓

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Selon les termes de référence et notre compréhension de la mission, l'objectif global de l'étude est d'élaborer un Plan Stratégique visant à mobiliser la Diaspora Togolaise et à en optimiser les contributions au développement économique et social du Togo.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTUDE

Conformément aux termes de référence, les principaux objectifs spécifiques de l'étude sont :

- Présenter un plan de travail détaillé comprenant un chronogramme des activités ainsi que la méthodologie ;
- Définir une stratégie de mobilisation de la diaspora togolaise comportant des actions cohérentes qui visent à optimiser toutes les contributions de celle-ci pour le développement du pays ;
- Proposer un document projet qui définit les attributions, le fonctionnement et les modalités de la mise en place du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE) ;

- Proposer un document projet qui réévalue les attributions et le fonctionnement de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE) en accord avec l'Agence des Togolais de l'Extérieur à mettre en place;
- Proposer un statut et une grille de rémunération pour les experts et consultants issus de la diaspora ;
- Proposer un document de projet qui fait évoluer l'actuelle Unité de Gestion du Programme Diaspora vers une Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur (ANTE) tout en définissant ses attributions et son fonctionnement, ainsi que les modalités de sa mise en place ,
- Proposer un document projet du futur Fonds d'Investissement des Togolais de l'Extérieur ;
- Proposer une feuille de route pour la mise en œuvre / exécution des différentes activités proposées ;
- Présenter un rapport provisoire à la validation des autorités gouvernementales ;
- Produire un rapport final de l'étude en tenant compte des observations des autorités gouvernementales. Le rapport final comprendra le résumé exécutif de l'étude, la stratégie et les actions proposés qui visent l'optimisation de la contribution de la diaspora pour le développement du pays, l'évaluation financière de toute la stratégie et du plan d'action ainsi que les recommandations.

TITRE I :
ANALYSE DU PROFIL DE LA DIASPORA TOGOLAISE ET ETUDE
DE L'EXISTANT EN MATIERE DE MOBILISATION DE DIASPORAS

1.1. DEFINITION, CONTEXTE ET APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA MOBILISATION DE LA DIASPORA AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

1.1.1. DEFINITION ET CONTEXTE DE LA MOBILISATION DE LA DIASPORA

1.1.1.1. Définition du concept de la diaspora

D'origine grecque, le mot diaspora signifie "dispersion". À l'origine, le terme était utilisé pour désigner "la dispersion des établissements helléniques autour de la Méditerranée depuis les temps anciens". La notion de diaspora désignait précisément la migration des savants grecs expatriés et diffusant à travers le monde la culture hellénique. Le terme a ensuite été utilisé pour désigner la « dispersion des Juifs » et enfin parler des peuples ne disposant plus de territoire national autonome, comme les Palestiniens ou les Kurdes. Mais depuis les années 1980, la géographie a recours à la notion de diaspora pour désigner les communautés nationales migrantes en interaction entre elles et avec le pays d'origine.

Selon le dictionnaire Larousse, la diaspora est "la dispersion d'une communauté, d'une ethnie, d'un peuple à travers le monde". Elle induit donc trois exigences à savoir : anthropologique (identité communautaire), sociologique (organisation) et géographique (notion de territoire).

Comme décrit dans l'étude sur l'Optimisation des transferts de fonds, les principales caractéristiques de la Diaspora togolaise s'apprécient différemment selon qu'elle réside en Afrique ou dans le reste du monde. Nous repreneons les analyses de cette étude validée par le gouvernement faisant partie des quatre études servant de sources d'informations et bases d'analyse à ce document de stratégie.

1.1.1.2. Contexte de la mobilisation de la Diaspora Togolaise

La Diaspora togolaise est estimée entre 1,5 et 2 millions de personnes à travers le monde, dont plus de quatre-vingts pour cent (80%) en Afrique. Il s'agit d'une diaspora entrepreneuriale et très intégrée dans les pays d'accueil où elle est présente dans tous les secteurs de la vie économique. Elle constitue une ressource importante pour le Togo qui en est bien conscient. C'est dans ce sens que le pays met actuellement tout en œuvre pour mobiliser sa diaspora et l'impliquer au processus de développement national.

Le Togo présente des besoins de compétences et d'investissements auxquels les membres de la Diaspora peuvent valablement répondre.

Les principaux résultats des actions et projets de mobilisation de la diaspora touchent tous les domaines de la vie des pays et notamment :

- les fonds apportés aux familles ;
- les projets initiés par les expatriés notamment dans les domaines sociaux et de développement local ;
- les contributions inestimables à l'épanouissement et à l'image du pays à l'étranger ;
- les apports des expatriés à la réalisation des projets de coopération et de codéveloppement ;
- la présence des membres de la diaspora dans les entreprises et institutions internationales, ce qui participe de l'excellence africaine dans les structures de renommée mondiale ;
- les contributions de la diaspora aux réseaux mondiaux d'échanges et de savoir dans tous les domaines.

1.1.1.3. Contexte Régional et International

Partant de l'importance des vagues de migrations en Afrique, le contexte de mobilisation de la diaspora doit intégrer les changements en cours dans le contexte régional ouest africain. Des opportunités de migrations existent dans des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui permettent aux Togolais de pouvoir aller y apporter leur savoir faire. Cette dimension régionale de la gestion des flux migratoires devant être de plus en plus intégrée aux politiques des Institutions régionales, le Togo peut être porteur d'une vision et des propositions d'approches innovantes visant notamment à lever des freins contre la libre circulation effective des personnes et des biens notamment au sein des espaces UEMOA - CEDEAO.

Ainsi, les Instances régionales se préoccupent-elles des questions de Diaspora.

Au niveau international, de manière générale, les pays d'accueil occidentaux adoptent des positions de plus en plus restrictives en matière d'immigration. Il apparaît, de plus en plus dans l'évolution des législations des pays occidentaux, des freins à l'immigration.

Ainsi, des contraintes accrues fortes contre l'arrivée de migrants sont notées en France et, plus généralement, dans les pays occidentaux. Des accords ont été élaborés entre la France et d'autres pays africains, des accords dits de codéveloppement et de gestion des flux migratoires.

Le tableau ci-après expose quelques grandes lignes des éléments présentés dans les différents accords :

Tableau synoptique de rapprochement des accords (Bénin, Sénégal, Gabon) avec la France en matière de gestion concertée des flux migratoires

	Bénin	Sénégal	Gabon
Principaux objectifs	-promouvoir le codéveloppement -favoriser le développement économique et social du Bénin à travers les transferts de fonds et de compétences des ressortissants béninois en France ainsi que le soutien aux initiatives des migrants -réduire l'immigration clandestine	-développement des transferts de fonds, de connaissances et d'expériences -lutte contre l'immigration illicite	-développement des transferts de fonds, de connaissances et d'expériences - Lutte contre l'immigration illicite
Instances créées	Comité de suivi (Mise en œuvre de l'accord)	Observatoire Général des Flux Migratoires	Comité de suivi (Mise en œuvre de l'accord)
Implication de la Diaspora	Faible	Faible	Forte
Recherche de réciprocité	Moyen	Important	Bon
Projets principaux	Santé : lutte contre les pandémies, la recherche et les formations professionnelles des personnels de santé -réinsertion des médecins béninois résidant en France et candidats au retour volontaire au Bénin Enseignement supérieur : Projet d'appui à la restructuration et l'harmonisation de l'enseignement supérieur. Etc. Finance : Promotion des instruments financiers créés en France dans le but de faciliter les transferts de fonds et leur investissement Coopération décentralisée : Soutien aux projets de coopération décentralisée au Bénin comportant un volet codéveloppement	Santé : développement de partenariats entre les CHU français et sénégalais Agriculture : Soutien à la promotion d'une agriculture compétitive et durable Economie : Appui technique et financier aux IMF Coopération décentralisée : Soutien aux projets de coopération décentralisée au Sénégal comportant un volet codéveloppement	Non spécifiés
Montants de financement	4.748.000 € (pour le volet Santé)		
Durée de financement	5 ans		
Opérateurs / Préfétaires	MOODISS - AFRIQUE CONSEIL - BIOFORDE - ORDRE DE MALTE - PROVADYSCHIMP (PHARMACTION) - ORDRE DE MALTE - ONES - IIRACDES - ...		
Intervenants pays d'origine	Les ministères sectoriels		Non spécifiés
Participants bénéficiaires	Béninois vivant en France - Bénévoles de santé Autres professionnels privés à l'origine (à la demande) Travailleurs temporaires - Universitaires et étudiants Collectivités locales etc.	CHU au Sénégal Sénégalais vivant en France	Gabonais vivant en France
Durée d'application	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée

1.1.2. APPROCHE CONCEPTUELLE DE MOBILISATION DES DIASPORAS

1.1.2.1. Définition des enjeux de la mobilisation de la Diaspora et de codéveloppement

Partant de l'approche dite de codéveloppement, notre démarche repose sur une vision plus large consistant à examiner dans son ensemble les différents formes et principes d'actions stratégiques devant permettre de concrétiser et d'amplifier la mobilisation de la Diaspora Togolaise au service du Développement.

Certains accords dits de codéveloppement signés par des pays africains (Bénin, Gabon, Sénégal...) avec la France peuvent être présentés comme une approche de mobilisation de la diaspora.

Mais, la conception dite de codéveloppement regroupe plusieurs actions de mobilisation dont la diversité permet d'apprécier l'éventail très large des actions et initiatives visant à mobiliser effectivement la Diaspora togolaise.

1.1.2.1.1 Diversité des conceptions de Codéveloppement et de mobilisation de la Diaspora

Parler de codéveloppement, c'est parler de la mobilisation de la Diaspora dès lors que les actions sont en partie associées à l'initiative des Togolais de l'Extérieur et avec des bénéfices concrets et mesurables pour le Togo.

Les conceptions de codéveloppement (cf Annexes) peuvent se définir selon plusieurs exigences et finalités :

- Conception originelle du codéveloppement² ;
- Conceptions traduisant des intérêts et des enjeux ;
- Conceptions renouvelées du codéveloppement³ ;
- Concept de codéveloppement associé à celui de développement solidaire ;
- Conceptions du Maroc et du Mali ;
- Conception "immigration choisie" du Président Nicolas Sarkozy ;
- Codéveloppement, un concept juridiquement encadré par des accords de coopération.

² Thomas Lacroix, Les relations interethniques du développement, Presses de Sciences Po, 2005, 257 p

³ Christian LECHEVAL, Ambassadeur de France au Bénin, 10 ans d'ambassade et une présidence de conseil de la France, 2005

1.1.2.1.2. Que retenir des concepts de Codéveloppement et de mobilisation de la Diaspora ?

Le codéveloppement apparaît comme une des modalités de mise en œuvre de politiques de mobilisation de la diaspora.

Le codéveloppement est envisagé d'abord comme un des instruments faisant intervenir le pays d'accueil, le pays d'origine et le migrant. Il s'agit souvent de dispositifs visant à associer directement les migrants d'un pays à la mise en œuvre de projets ou d'actions préétablis par accord entre les pays d'origine et d'accueil.

Pour tenir compte des différentes conceptions du codéveloppement dans le temps, ainsi que des spécificités suivant les pays, il est convenu de considérer le codéveloppement comme un des leviers de mobilisation de la Diaspora. C'est dans cette optique que nous situons le plan stratégique comme reposant sur une vision élargie de la mobilisation de la Diaspora définie comme suit :

"une conception élargie intégrant non seulement la problématique des flux migratoires et de la diaspora, mais aussi des enjeux qui interpellent plus directement les pays africains, en l'occurrence : la gestion des compétences et des fonds des migrants africains, les stratégies pour offrir un cadre d'épanouissement aux compétences disponibles, l'aide au développement et la lutte contre la pauvreté ainsi que l'implication des Africains expatriés dans les projets de développement dans leurs pays d'origine".

La mobilisation de la Diaspora et, particulièrement, le codéveloppement apparaissent comme des concepts recouvrant les moyens visant à faire participer concrètement les migrants au développement du continent, une démarche de développement de l'Afrique basée sur des "forces africaines de l'extérieur". La diaspora devient ainsi un des partenaires stratégiques du développement et est à considérer comme un véritable secteur économique, levier de croissance en Afrique.

1.1.2.2. Différentes approches stratégiques de mobilisation des diasporas initiées par des institutions

1.1.2.2.1. L'approche QIM / MIDA au Bénin

Les migrations, lorsqu'elles s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine, sont bénéfiques aussi bien pour les migrants que pour la société. En cela, les migrants représentent un atout considérable pour le développement de leur pays d'origine, mais également pour leur pays d'adoption, dans la mesure où ils apportent un regard neuf et une valeur

ajoutée au développement de leur nation. Cependant, il faut encore mettre en place les outils nécessaires permettant de faciliter le transfert vers les pays d'origine des ressources et des compétences vitales acquises par la diaspora africaine.

A cet effet, un dispositif a été mis en place qui consiste à :

- évaluer les besoins nationaux et les ressources de la diaspora dans les pays d'accueil ;
- renforcer les capacités nationales par le transfert de ressources intellectuelles et socio-professionnelles ;
- renforcer le dialogue avec la diaspora ;
- mettre en place des partenariats aux fins du développement des communautés et de la création d'entreprises ;
- optimiser l'impact des envois de fonds sur le processus de développement en Afrique ;
- promouvoir la cohérence des politiques migratoires et des stratégies de développement.

Cette orientation stratégique DIM/MIDA est abordée dans le document d'analyse des conclusions de l'atelier de conceptualisation de la stratégie de migration et développement de l'Afrique en 2001 - Genève, juin 2006.

Il est envisagé de cibler les centres d'éducation, les pôles d'excellence, les institutions où le savoir se crée pour développer des curricula de formation en gestion de la migration. Il y sera forgé des outils performants pour que tous les aspects de la migration puissent influencer le développement des systèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement. Cette stratégie nécessite une collaboration étroite entre le pays d'accueil, le pays d'origine et le migrant lui-même et intègre une approche sur quatre plans :

- intégration effective des forces positives de la migration dans les structures de gestion des programmes de développement des pays d'origine ;
- création d'environnements favorisant la confiance mutuelle et l'investissement ;
- adaptation et harmonisation des politiques de ressources humaines et de bonne gouvernance des affaires publiques ;
- renforcement des capacités nationales et régionales de gestion des structures de développement.

L'augmentation des voies légales de migration permet et facilite la circulation des migrants, la mobilité, mais aussi la mobilisation de la diaspora et de ses capacités humaines et financières. Elle fait partie intégrante de toute stratégie de migration dans le sens de la contribution de la diaspora au développement national et local.

1.1.2.2.1. L'approche l'Union Africaine

Selon l'Union Africaine, "la diaspora africaine se compose des peuples d'origine africaine vivant à l'extérieur du continent, indépendamment de leur citoyenneté et nationalité et qui sont disposés à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union Africaine". Un programme en six points a été élaboré à cet effet pour engager cette diaspora au service du développement de l'Afrique :

- la coopération économique ;
- le développement régional et de l'intégration ;
- les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;
- les points communs historiques, socioculturels et religieux ;
- la paix et la sécurité ;
- le partage des connaissances et l'apprentissage.

1.1.2.2.3. L'approche Banque Mondiale

L'approche Banque Mondiale s'est articulée principalement autour du projet TOKTEN (approche PNUD) ayant pour objectif général de renforcer les capacités humaines, techniques et matérielles des structures bénéficiaires dans les pays d'origine des migrants.

A titre indicatif, on peut citer des objectifs spécifiques tels que :

- renforcer les capacités humaines, techniques et matérielles des structures bénéficiaires ;
- encourager le retour des compétences en vue de participer au processus de développement socio-économique des pays d'origine ;
- valoriser les expertises nationales expatriées ;
- atténuer le recours souvent très coûteux à l'expertise internationale.

Par ailleurs, la Banque Mondiale a lancé plusieurs approches qui intègrent l'appui et la facilitation :

- des efforts en cours de la diaspora par le biais d'un mélange de stratégies de participation « virtuelle », de placements à court, moyen et long terme, de retour et de maintien en poste, et de partenariats institutionnels et de réseaux ;
- des gouvernements eux-mêmes à créer l'environnement favorable, y compris des politiques opérationnelles pour la diaspora, de fournir des services et des produits et le déploiement de professionnels à travers les points focaux nationaux ;
- des entreprises et réseaux de promotion de l'investissement par le biais de mécanismes au profit de la diaspora et les pays d'origine partenaires pour l'accès aux fonds de développement ;

- des bailleurs partenaires y compris la BAD à soutenir un Fonds d'investissement pour la diaspora fondée sur les initiatives mondiales qui exploitent les avantages des envois de fonds par la diaspora.

Cours d'une réunion consultative qui s'est tenue le 12 octobre 2008 à Washington, au siège de la Banque mondiale dans le cadre des Assemblées annuelles 2008 sur le thème "Mobiliser la diaspora africaine pour le développement" et réunissant des représentants des pays d'Afrique, de l'Union Africaine, de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence des États-Unis pour le Développement International, de la Société Financière Internationale, de la France et de divers autres bailleurs de fonds partenaires. Mme Obiageli Ezekwesili, vice présidente de la Banque Mondiale pour la Région Afrique a appelé les pays du continent à *"reconnaître plus encore à quel point, il importe d'établir des environnements porteurs pour mobiliser véritablement la diaspora et tirer parti de sa contribution au développement national, sous forme d'envois de fonds et de programmes de retour virtuels ou réels, ainsi que par l'établissement de cadres de politiques pour cette diaspora"*¹⁸

Pour sa part, a-t-elle ajouté, la Banque est prête à fournir son appui aux responsables africains *"là où il y a clairement et manifestement une demande et une prise en charge par le pays"* - par exemple sous forme d'un travail d'analyse et de conseil solide mais sélectif, et dans le cadre des consultations sur les stratégies d'aide pays. Les services financiers de la Banque travaillent déjà à la question de la réduction des coûts des envois de fonds, ainsi qu'à l'amélioration des données sur les envois en question vers les pays africains.

1.1.2.2.4. L'approche Union Européenne

L'idée d'une approche globale, initialement portée par la France, est désormais adoptée au niveau européen. Les liens entre migration et développement sont abordés pour la première fois par la Commission dans une communication de décembre 2002 qui recommande l'intégration de cette question dans les relations avec les Etats tiers et le renforcement de la cohérence entre les politiques.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une approche globale sur la question des migrations", une *"approche équilibrée, globale et cohérente, comprenant des politiques destinées à lutter contre l'immigration illégale et permettant, en coopération avec les pays tiers, de tirer parti des avantages de l'immigration légale"* Cette approche vise à définir une action cohérente en matière de migrations à travers différents domaines d'actions : relations extérieures, développement, emploi, justice, liberté et sécurité.

Parmi les mesures concrètes proposées figurent la facilitation de l'envoi de fonds vers les pays d'origine (transparence des coûts, développement de l'accès aux services financiers), l'encouragement du rôle des diasporas implantées dans les États membres (aider les pays en développement à identifier leur diaspora et à établir des liens), le renforcement de la migration circulaire et la facilitation du retour ainsi que l'atténuation des inconvénients causés par la fuite des cerveaux.

De manière plus spécifique, le pacte européen sur l'immigration et l'asile de 2008 établi sous la présidence française fait état, dans son engagement 5, des éléments spécifiques suivants :

- *"L'union européenne rappelle son attachement à "l'approche globale des migrations" qui traite à la fois de l'organisation de l'immigration légale, de la lutte contre l'immigration irrégulière et enfin des synergies entre les migrations et le développement. Elle entend relever le défi des migrations par un partenariat entre les pays de destination, d'origine et de transit. La migration doit devenir une composante importante des relations extérieures des États membres et de l'Union Européenne."*;
- *"...Les migrations circulaires sont encouragées..."*
- *"Le pacte promeut les actions de développement solidaire qui permettent aux migrants de participer au développement de leur pays d'origine. Des instruments financiers spécifiques de transfert en toute sécurité et au moindre coût de l'épargne des migrants sont à envisager. La politique de développement sera mieux coordonnée avec la politique migratoire afin de profiter au développement des pays et des régions d'origine des migrations."*

1.1.2.2.5. Autres éléments d'approches de mobilisation des diasporas

Au-delà des conceptions et approches examinées, il s'agit de proposer quelques axes de travail complémentaires pour davantage mettre en exergue les orientations stratégiques.

C'est dans ce cadre qu'il peut s'avérer utile de prendre en compte les éléments de stratégie ci-après :

- la problématique récurrente "Développement et diasporas" ; exemples d'autres communautés africaines ou non pouvant donner des repères à la vision togolaise du Codéveloppement ;
- la démarche de développement de l'Afrique impliquant les forces africaines rejoint une conception du Codéveloppement en rapport avec les ambitions du NEPAD, et qui fait des ressources humaines une des clés stratégiques pour développer l'Afrique ;

- la problématique des flux migratoires impliquant des Africains doit devenir un des domaines d'actions partagés de l'UA en même temps qu'une des fonctions clés de l'action publique extérieure des pays ;
- travailler le concept de Co-régulation des flux migratoires impliquant les Africains [Etats, Organismes internationaux, ...] ;
- la question des priorités de champs d'action à définir en concentrant les actions sur des domaines identifiés à l'avance tels que la santé, l'éducation, les services, etc.
- l'importance de la définition des principes, règles et référentiels devant régir ou encadrer les projets et les arbitrages en matière de Développement.

1.2. PROFIL DE LA DIASPORA TOGOLAISE ET SA MOBILISATION : ETAT DES LIEUX AU TOGO ET DANS D'AUTRES PAYS

1.2.1. CARACTERISTIQUES DE LA DIASPORA TOGOLAISE – PROFIL DE LA DIASPORA TOGOLAISE

1.2.1.2. Profil de la Diaspora Togolaise vivant en Afrique

Pour caractériser les migrants togolais restant en Afrique, nous pouvons évoquer plusieurs éléments d'appréciation :

- Comme dans les autres pays ouest africains, près de 2/3 des migrants togolais vivent en Afrique :
Selon l'étude³ conjointe BAD-BANQUE MONDIALE, "Deux tiers des migrants d'Afrique subsaharienne, notamment les plus pauvres, vont s'établir dans d'autres pays du continent, alors que, dans le cas des émigrés d'Afrique du Nord, plus de 90 % sont allés s'installer sur un autre continent. Pour les migrants africains, les principaux pays de destination sont la France (9 % du nombre total d'émigrés), la Côte d'Ivoire (8 %), l'Afrique du Sud (6 %), l'Arabie saoudite (5 %), les États-Unis et le Royaume-Uni (4 % chacun)"
- Les principaux pays où résident la Diaspora togolaise en Afrique, dans l'ordre d'importance, sont :
 - Le Nigeria ;
 - La Côte d'Ivoire ;
 - Le Bénin ;
 - Le Burkina Faso ;
 - Le Niger ;
 - Le Gabon.

³ Communication de presse n° 2011/286/DBI

1.2.1.3. Profil des migrants résidant dans les pays hors Afrique

Les Togolais vivant hors Afrique, représentant 1/3 des expatriés, résident principalement dans les pays suivants :

- La France ;
- L'Allemagne ;
- L'Italie ;
- Les États-Unis
- Etc...

Dans les pays hors Afrique, la diaspora togolaise assez diversifiée se caractérise par ses rapports méfiants voire distants vis-à-vis du Togo et de ses représentations diplomatiques à l'étranger. Elle revendique son autonomie en tant que citoyen et son indépendance d'esprit vis-à-vis du Togo et de son système politique.

La Diaspora togolaise est méfiante vis-à-vis du Togo et même vis-à-vis des compatriotes restés au pays. Elle semble parfois souffrir d'une insuffisance de sentiment communautaire, sauf à des occasions spécifiques, tels les décès et les manifestations à caractère familial et culturel. Toutefois, elle reste tout de même attachée au pays d'origine et capable d'actes patriotiques lorsque la situation s'impose.

1.2.1.4. Une Diaspora Togolaise ayant de fort potentiel d'entrepreneuriat qui peut contribuer au développement du secteur privé au Togo

Une des particularités de la diaspora togolaise réside dans les capacités entrepreneuriales de ses membres particulièrement dans les pays occidentaux. Ainsi la communauté togolaise compte nombre de médecins, d'experts scientifiques, d'architectes, d'experts-comptables, de consultants multiples qui sont à leur propre compte. Il s'agit d'une véritable réserve de créateurs potentiels d'entreprises et d'emplois au Togo, soit sous forme de représentations locales ou dans le cadre d'un projet d'installation future au pays au terme de leur parcours à l'étranger.

1.2.2. CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET STRATEGIQUE

Sans remettre en cause les apports indéniables de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora, il est important de noter que la mobilisation de la Diaspora togolaise souffre d'abord d'une insuffisance de cadre juridique, institutionnel et stratégique.

Plusieurs constats permettent d'illustrer cette défaillance de l'encadrement de la mobilisation de la Diaspora :

- l'absence de politique de mobilisation de la diaspora togolaise et de cadre institutionnel adéquat pour la mettre en œuvre ;
- l'Unité de Gestion du Programme Diaspore manque de moyens et de capacités d'interventions ;
- l'absence de Directeur nommé (titulaire) à la tête de la Direction des Togolais de l'Extérieur au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les problèmes de ressources ;
- le manque de coordination entre la Direction des Togolais de l'Extérieur et l'Unité de Gestion de Programme Diaspora ;
- les problèmes posés parfois par le positionnement de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora ;
- les conditions contraignantes dans lesquelles se déploient les activités de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora ;
- des textes manquent pour répondre aux besoins spécifiques des Togolais de l'Extérieur, à l'instar des problèmes autour des questions de la Double Nationalité qui appellent des instruments juridiques ;
- les circuits de décisions peu fluides conduisant à des retards voire des blocages dans la le déploiement des activités principalement initiées au niveau de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora...

Ces constats appellent des réformes de fond notamment pour doter le Togo d'un cadre institutionnel et juridique en matière de mobilisation de la diaspora. Le *Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise* est une première réponse aux problèmes de cadre institutionnel.

1.2.3. SYNTHÈSE DES INITIATIVES ET DES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION PAR LA DIASPORA TOGOLAISE

1.2.3.1. Exemples de réalisations et projets de la Diaspora au Togo

1.2.3.1.1. Le projet de Fonds de soutien au financement de Pme

Selon l'Agence de presse Panapress, un fonds "alimenté par des contributions volontaires des membres de la diaspora africaine" a été constitué avec un capital initial de 500.000 euros. Ce fonds se caractérise par :

- "les versements seront mensuels ou trimestriels selon la formule choisie par le cotisant" ;
- l'idée est de financer des projets de la diaspora africaine en Europe dans les pays d'origine ;
- les africains investissant dans ce fonds disposeraient de leur argent à tout moment et toucher des intérêts plus attractifs que ceux des circuits bancaires traditionnels ;
- le fonds serait domicilié à Paris, Genève ou Johannesburg. Il serait "doté d'un Conseil d'administration, d'un autre Conseil d'administration élargi aux donateurs de fonds et aux personnalités

extérieures de réputation mondiale". Les partenaires souhaitent également "demander la caution de l'Union Africaine".

A titre d'exemple de projets éligibles au financement par ce fonds on peut citer : "un projet de création en Afrique d'une usine de médicaments à base de plantes africaines n'aura aucune difficulté à obtenir un financement. Un tel projet est extrêmement rentable et a une forte valeur ajoutée sociale." Ce type d'initiative permettrait de fabriquer des produits à base de plantes africaines, une recherche qui n'intéresse pas encore l'industrie pharmaceutique. La concrétisation de ce projet permettrait de produire en Afrique des médicaments à très bas coût et accessibles à tous les Africains".

1.2.3.1.2. Autres Domaines couverts par les réalisations et projets de la Diaspora au Togo

Les réalisations, les projets et les initiatives des membres de la Diaspora togolaise couvre quasiment l'ensemble des domaines d'activités économique et social concourant au développement.

A titre indicatif, nous pouvons citer comme secteurs d'activités abordés par les Togolais de l'extérieur : la santé, l'éducation, l'ingénierie, la culture, le social, le secteur privé, l'économie sociale et les mutuelles, la société civile, les professions libérales...

A ces réalisations et projets s'ajoutent les domaines multiples impactés par les apports financiers (154 Milliards de FCFA en 2010 de transferts de fonds) et de compétences techniques et scientifiques notamment dans les domaines de l'Education (Universités) et de la Santé.

Ainsi, on constate que potentiellement, la diaspora togolaise peut être impliquée dans plusieurs domaines et notamment ceux, mis en avant, par le Togo, comme domaines stratégiques dans le cadre de la "Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi – SCAPE – 2013-2017".

1.2.3.2. Synthèse des principaux résultats des expériences et pratiques de mobilisation de la diaspora

Les principaux résultats des actions et projets de mobilisation de la diaspora touchent tous les domaines de la vie des pays et notamment :

- les fonds apportés aux familles ;
- les projets initiés par les expatriés, notamment dans les domaines sociaux et de développement local ;
- les contributions inestimables à l'épanouissement et à l'image du pays à l'étranger ;

- les apports des expatriés à la réalisation de projets de coopération et de codéveloppement ;
- la présence des membres de la diaspora dans les entreprises et institutions internationales, ce qui participe de l'excellence africaine dans les structures de renommée mondiale ;
- les contributions de la diaspora aux réseaux mondiaux d'échanges et de savoir dans tous les domaines.

1.2.4. EXPERIENCES ET EXEMPLES DE MOBILISATIONS DES DIASPORAS

1.2.4.1. Cas du Sénégal

Une des illustrations de la pratique de mobilisation de sa diaspora par le Sénégal est présentée à travers le document, rédigé par Mamadou Cheikh AGNE, intitulé : "Vision et approche du codéveloppement : l'apport de l'Association pour le Codéveloppement (ASCODE) dans l'appui aux migrants et le processus du développement local" .

Créée en 2002, l'association ASCODE sert de cadre de réflexion et d'action permettant de mobiliser l'effort des Sénégalais de l'étranger pour le développement du pays, en faisant d'eux de véritables acteurs de développement dans leurs zones d'origine. ASCODE travaille selon une approche participative susceptible de contribuer à la réalisation d'initiatives de développement au niveau local ou l'élaboration de projets susceptibles de contribuer à leur réinsertion socioéconomique dans le pays. A cet effet, l'ASCODE s'investit à :

- susciter et appuyer les initiatives des migrants pour une réelle participation au développement endogène de leur localité ;
- mettre en place des bureaux locaux de développement ;
- renforcer les capacités des acteurs ;
- développer un partenariat avec les organismes de développement (ONG – Fondations et autres) ;
- créer des centres d'orientation, de documentation et de formation pour le codéveloppement.

1.2.4.2. Cas du Mali

Le Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat du Mali a procédé à un inventaire des compétences des Maliens, en vue de mobiliser les ressortissants qualifiés pour accélérer le développement du pays.

Dans un cadre plus régional et pour répondre en partie à ces besoins portés par le Mali, il a été créé un Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM). Ce centre doit permettre d' *"assister le Mali dans la définition d'une*

politique migratoire malienne répondant aux besoins des migrants", et notamment "d'appuyer le gouvernement du Mali en formulant des recommandations sur les transferts de fonds de la diaspora malienne". Le CIGEM intervient sur l' "amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires", la "valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur". Il propose des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour. Le CIGEM livre également des informations sur "les conditions juridiques de la migration et la prévention de la migration clandestine".

Le CIGEM se donne pour mission d'accueillir les migrants potentiels et les migrants de retour, de leur fournir des conseils et "des informations complètes sur les conditions d'une migration légale et sur les risques de la migration irrégulière". Il peut également proposer "d'établir un profil professionnel afin de les orienter vers les services compétents en matière d'emploi et de formation professionnelle". Les migrants pourront aussi trouver "ces informations adaptées sur les dispositifs d'aide au retour et sur les opportunités locales d'emploi".

Au niveau du "service d'appuis opérationnels", le CIGEM est "chargé de suivre et d'appuyer les actions de valorisation du capital humain, technique et financier de la diaspora malienne. Il s'agit notamment de renforcer le projet Tokten qui intervient dans le secteur de l'enseignement supérieur en l'ouvrant à toutes les diasporas maliennes en Europe, et de l'élargir à d'autres composantes - santé, agriculture, PMI/PMÉ". Par ailleurs, le centre interviendra sur des actions de codéveloppement "en coordination et en collaboration avec les initiatives financées par la France". Sur son site Internet (www.cigem.org), les internautes ont accès à des informations utiles pour "travailler à l'étranger", "travailler au Mali", "se former au Mali", "investir au Mali". Une "page du migrant" permet d'accéder à un espace d'échanges et de témoignages.

1.2.4.3. Cas du Cap Vert

De longue date, le Cap-Vert est une terre d'émigration. La population migrante capverdienne est estimée entre 600 000 et 700 000 personnes. En France, la diaspora capverdienne est estimée entre 30 000 et 50 000 personnes.

Les transferts financiers annuels globaux comptabilisés sont évalués à 80 millions d'euros en 2006, soit 12 % du PIB. Les transferts provenant de France seraient de 20 millions d'euros environ. Ces migrants capverdiens de France représentent à double titre un potentiel important susceptible d'être valorisé pour le développement du Cap-Vert pour :

- les compétences qu'ils ont acquises ;
- l'épargne qu'ils accumulent.

Le Cap-Vert est éligible au Programme de développement solidaire placé sous l'autorité du Ministre français de l'immigration.

A Praia, un Comité franco-capverdien examine la recevabilité des projets qui seront jugés à Paris par un Comité technique, puis adaptés ou refusés par un Comité d'examen présidé par le Ministre.

L'Institut des Communautés, sous la tutelle du Ministre capverdien des Affaires Etrangères, est un interlocuteur majeur pour ces questions de codéveloppement.

Un document a été élaboré qui fixe les conditions d'éligibilité, les types de projets et les modalités d'exécution des projets couverts par le programme de codéveloppement.

1.2.4.4. Cas du Maroc

Un programme de codéveloppement et de dynamisation de la coopération entre les réseaux associatifs marocains en Espagne et au Maroc, a été lancé au profit de la région de Tadla-Az lal et les provinces de Khouribga et Kalaat Sraghna.

Le programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'appui au secteur associatif marocain pour qu'il puisse jouer un rôle en tant qu'acteur de développement. Son lancement a été précédé d'une étude diagnostique sur la dynamique associative au niveau des régions ciblées et une autre similaire en Espagne par l'université autonome de Madrid.

Cette stratégie d'appui est fondée sur une démarche participative et intégrée de renforcement et d'accompagnement des associations partenaires à ce programme, tout en conciliant l'apprentissage des fondements théoriques et la mise en pratique sur le terrain à travers des actions pilotes.

Le programme, quant à lui, vise à renforcer la position et l'impact des associations des Marocains en Espagne, contribuer au processus de développement du pays à travers la collaboration entre ces ONGs et influencer les politiques de l'immigration adoptées par les gouvernements, notamment en Espagne, pour une meilleure intégration de la dimension des droits de l'Homme et des immigrés. Parmi les autres objectifs qu'il s'assigne figurent le renforcement et la dynamisation des réseaux associatifs au Maroc et ceux des Marocains résidant en Espagne, pour une meilleure collaboration au développement dans leur pays d'origine et celui d'accueil.

1.2.5. ANALYSE STRATEGIQUE DE LA SITUATION EN MATIERE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE

1.2.5.1. Forces : état des apports professionnels et financiers des Togolais de l'Extérieur

1.2.5.1.1. Apports professionnels et de compétences des Togolais de l'Extérieur

La diaspora Togolaise constitue une main d'œuvre de haute qualité et souvent à forte valeur ajoutée professionnelle et ce dans plusieurs domaines.

Quelques premières expériences et études sont réalisées ou en cours au Togo, portant notamment sur :

- Missions et activités mises en œuvre par la Direction des Togolais de l'Extérieur notamment :
 - Missions d'imprégnations au Mali et au Sénégal ;
 - Parrainage des ONG engagés dans la mobilisation de la Diaspora ;
 - Etude en cours pour l'élaboration d'un document de politique nationale en faveur des Togolais de l'Extérieur ;
 -

Au delà de ces activités, les attributions et missions renforcées de la DTE seraient, entre autres :

- Définir et porter la Politique Nationale de Migrations et de gestion de relations avec les Togolais de l'Extérieur ;
 - Assurer l'assistance, la protection et la promotion des Togolais de l'Extérieur notamment à travers les missions diplomatiques ;
 - Participer à la mobilisation de la diaspora ;
 - Créer les conditions favorables au retour, à l'insertion et au séjour de la diaspora sur le territoire national ;
 - Suivre les questions de rapatriement ;
 - Maximiser les effets positifs de la migration sur le développement du pays ;
 - Asseoir une politique de partenariat gagnant-gagnant avec les pays de résidence dans l'intérêt des Togolais de l'Extérieur.
- Missions et activités portées par l'Unité de Gestion du Programme Diaspora :
 - la confection d'un tableau synoptique montrant les besoins en compétences additionnelles exprimés par les différents ministères/institutions, soit un total de plus de 120 postes d'experts/consultants a été dénombré sur la base d'un questionnaire élaboré par le programme ;

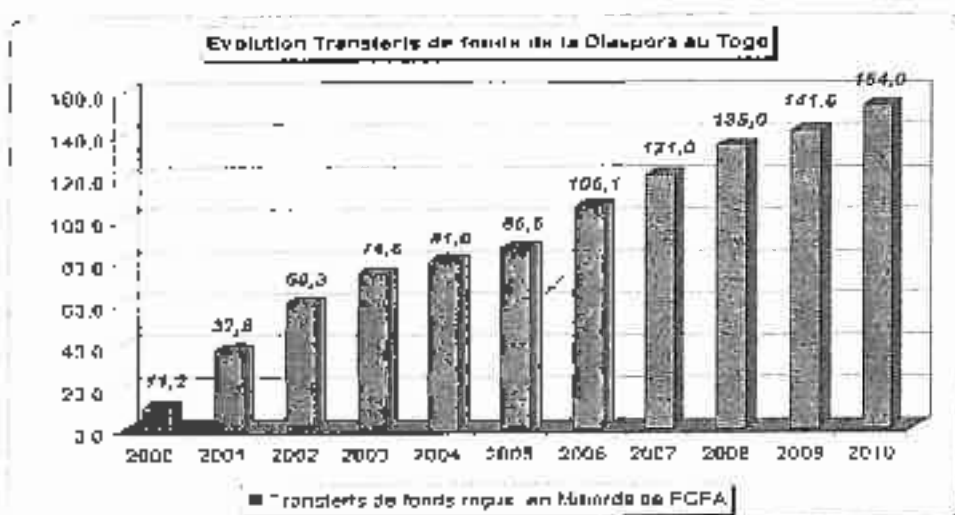
- la création et la mise en ligne d'un site web dédié au programme diaspora, site consultable à l'adresse www.maisondiasporatogo.org ;
- la création d'une base de données ayant pour fonction principale de répertorier :
 - ✓ les experts/consultants de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les cabinets d'études et/ou d'expertise de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les porteurs de projet de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les ONGs et associations reconnues de la diaspora togolaise.
- l'élaboration d'un document comportant la grille de rémunération et les avantages à accorder aux experts et consultants revenus de la diaspora (non encore adopté) ;
- l'élaboration d'un document de stratégie de mobilisation de ressources financières ;
- la création d'une base de données ayant pour fonction principale de répertorier :
 - ✓ les experts/consultants de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les cabinets d'études et/ou d'expertise de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les porteurs de projet de la diaspora togolaise ;
 - ✓ les ONGs et associations reconnues de la diaspora togolaise.
- l'élaboration d'un document comportant la grille de rémunération et les avantages à accorder aux experts et consultants revenus de la diaspora (non encore adopté) ;
- l'élaboration d'un document de stratégie de mobilisation de ressources financières ;
- la mise en place d'un mécanisme (partiel) de mobilisation de la diaspora scientifique et technique à travers les missions d'enseignement universitaire et les missions médicales destinées aux médecins et enseignants/chercheurs togolais de la diaspora ;
- la prise en charge de six (6) missions de la diaspora dans le domaine de la santé et de l'éducation ;
- la coordination et la supervision des quatre (4) études de faisabilité du programme diaspora ;
- la mise en relations UGP Diaspora avec l'ANPE aboutissant notamment à la prise en compte au sein de l'ANPE de services dédiés à l'insertion professionnelle des Togolais de l'Extérieur
- ...

Pour l'UGP Diaspora, la perspective serait d'aller vers le statut d'une Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur à l'instar de l'Agence nationale de l'Emploi disposant ainsi d'une relative autonomie administrative et financière.

1.2.5.1.1. Apports financiers des Togolais de l'Extérieur

Selon les statistiques* de la HCFAQ, les transferts de fonds réalisés en 2011 représentent 157 Milliards de francs et s'établissent sur les dernières années comme suit :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total sur 11 ans	Moyenne annuelle
Transferts de fonds reçus en Milliards de FCFA	11,2	37,8	60,3	74,6	81,0	86,6	106,1	121,0	135,0	141,6	154,0	1.039,2	91,7
Taux de progression		238%	60%	24%	9%	7%	23%	14%	12%	5%	9%		



Il reste que ces estimations ne prennent pas en compte des montants comparables mobilisés par les Togolais de l'Extérieur dans le cadre de circuits ou moyens de transferts dits informels.

Un des principaux enjeux portant sur les transferts de fonds reste la capacité du pays à mettre en œuvre des actions de nature à réorienter une part plus importante des fonds transférés vers des projets et actions durables notamment en matière de développement local et d'investissements productifs comme le préconisent les études de faisabilité réalisées sur ces questions.

De manière plus spécifique et pour réduire les coûts de transferts, le Togo doit porter un projet de plate-forme offrant des solutions de transferts à coûts réduits (taux actuels de frais compris entre 7% et 15% en moyenne). Des outils existent, il appartient donc aux acteurs financiers et aux Autorités de doter le Togo de moyens plus économiques de transferts de fonds.

* La Banque de la BCEAO TOGO du 16 avril 2012 sur les aspects économiques de la diplomatie togolaise

- la corruption...

Ce sont donc des pesanteurs pouvant dissuader les Togolais de l'Extérieur dans leurs démarches et actions pour mettre en oeuvre des projets de développement au Bénin.

1.2.5.2.3. Freins et pesanteurs sur les plans social et culturel

Ce sont des freins et contraintes tenant à l'environnement sociologique et aux problèmes psychologiques. Il s'agit concrètement :

- des barrières linguistiques et de déracinement culturel ;
- des problèmes de confiance vis-à-vis de la famille et de la société togolaise ;
- des contraintes sociologiques et mystiques (peur de la sorcellerie et de l'envoûtement) ;
- des problèmes de réadaptation et de réintégration (le fait de se sentir étranger dans son propre pays).

1.2.5.2.4. Contraintes économique, financière et de capacité managériale

Ces contraintes fortes pèsent sur la faisabilité intrinsèque des projets. Elles tiennent aux capacités propres du Togolais de l'Extérieur porteur du projet, relativement à ses ressources financières et économiques et à sa capacité à gérer le projet et l'entreprise d'une part, et son analyse des potentiels et des opportunités économiques et de financement, d'autre part.

Les décisions de retour au Togo peuvent être freinées et même bloquées notamment par :

- la méconnaissance des opportunités économiques existantes ; l'environnement économique défavorable ;
- l'insuffisance de sécurité financière et économique ;
- l'inexistence de banques d'investissement et de développement ;
- l'insuffisance d'accompagnement ;
- l'absence de relais ou de partenaires efficaces pour porter des expérimentations de projets ou de microprojets ;
- les difficultés d'accès au financement relatives aux garanties et aux cautions.

Ces obstacles sont communs à l'ensemble des pays ouest-africains et doivent faire l'objet de solutions régionales notamment dans le cadre de l'UEMDA qui se préoccupe aussi des questions de migrations et de développement.

Le Togo dans le cadre de sa Table de Mobilisation de la Diaspora Togolaise pourrait être pionnier dans la recherche de solutions permettant de réduire ces freins et obstacles au retour et à la mobilisation de la diaspora.

1.2.5.2.5. Tableau de synthèse des freins et contraintes au Togo bloquant le retour des Togois de l'Extérieur

Freins et obstacles Institutionnels et politiques	Pesanteurs réglementaire et administrative	Contraintes, économiques, financières et de capacité entrepreneuriale	Pesanteurs sociales
<ul style="list-style-type: none"> - absence de politiques et de stratégies d'encadrement et d'orientation des apports des Togois de l'Extérieur (TE) au développement du Togo. - défaut de sensibilisation de la diaspora sur les besoins en compétences et en investissements des communautés à la base - absence de politique de communication visant notamment à valoriser l'importance des apports des Togois de l'Extérieur. - défaut de motivation et d'incitation des Togois de l'Extérieur : reconnaissance et distinction des TE méritants - inexistence de données statistiques sur la contribution des TE au développement national. - insuffisance de rencontres et assises entre autorités nationales et associations de TE sur les questions de développement national - défaut de viabilité des structures nationales en charge des questions relatives à la diaspora - absence de politique de gestion foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - rigidité de la fiscalité - lourdeur administrative (délais, procédures, ...) - corruption - Problèmes de sécurité foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - faiblesses des opportunités économiques - environnement économique défavorable - Manque de politique et d'informations sur les opportunités économiques - manque de prise en charge des porteurs de projets - difficultés d'accès au financement des projets : problèmes de garanties et de caution bancaires - insuffisance de sécurité financière et économique - inexistence de banques d'investissement et de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - barrières linguistiques et déracinement culturel - défaut de confiance vs-à vs de la famille et de la société - contraintes psychosociologiques (peur de la sorcellerie, envoiement) - défaut d'adaptation et d'intégration (se sentir étranger dans son propre pays)

1.2.5.2.6. Tableau de Synthèse des Freins et obstacles dans les pays d'accueil

Institutionnel et politique	Economique	Administratif et Régulier	Financier	Social
<ul style="list-style-type: none"> - faiblesse de politiques d'accompagnement des porteurs de projets - manque d'organisation des associations et réseaux représentants les TE - insuffisance du rôle d'appui conseil et de soutien joué par les Ambassades et les Consuls Togois à l'Étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - non implication de la Diaspora dans les projets et échanges économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de statut de migrant porteur de projet pour son pays 	<ul style="list-style-type: none"> - aide au retour de montant limité ("aide aéroport") 	<ul style="list-style-type: none"> - vision négative de migrant d'origine africaine

1.2.5.3. Opportunités : la diaspora comme levier et moyen de développement et de renforcement de l'image du Togo portée par sa diaspora dans le monde

Plusieurs éléments confirment les opportunités associées à la mobilisation de la Diaspora :

- Volonté politique affirmée du gouvernement ;
- Mise en place d'une UGP Diaspora ;
- Réalisation de 4 études de faisabilité couvrant des champs d'intervention diversifiés et pouvant impliquer le maximum de membres de la diaspora togolaise ;
- Etude sur les opportunités d'investissement de marchés et de créneaux porteurs pour la Diaspora Togolaise ;
- Disponibilité des Togolais de l'Extérieur ;
- Intérêt marqué des Togolais pour le développement de leur pays.

Quelques actions stratégiques pour améliorer l'attractivité et les opportunités en matière de mobilisation de la diaspora togolaise :

- le volontarisme politique et l'engagement fort au haut niveau pour faire un appel solennel au patriotisme des Togolais de l'Extérieur ;
- Mise en place de structures portant les missions et activités devant être déployées pour concrétiser les orientations stratégiques ;
- Elaboration de la Politique Nationale pour la Migration et le Développement ;
- Elaboration de Politique Nationale de Gestion des Relations avec les Togolais de l'Extérieur ;
- Possibilités de migrations vers certains pays (Etats-Unis, Canada, Angola, Guinée Equatoriale...),
 - Solutions juridiques et institutionnelles aux problèmes rencontrés par les doubles nationaux (encouragement de la double nationalité).

1.2.5.4. Menaces

Quelques illustrations des menaces :

- la faiblesse du cadre institutionnel ;
- la crise financière et économique internationale ;
- les problèmes de financement ...

1.3. DEFIS A RELEVER POUR REUSSIR LA MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE

De multiples enjeux tant par rapport au Gouvernement, à la Diaspora, qu'aux partenaires au développement, notamment à travers les accords internationaux

A titre indicatif et pour illustrer la portée stratégique des enjeux associés à la mobilisation de la Diaspora togolaise, nous retiendrons notamment :

- l'importance de la définition d'une vision togolaise de la mobilisation de la diaspora et son appropriation par tous les acteurs clés du domaine ;
- la gestion stratégique des relations avec les Togolais de l'Extérieur est à prendre plus directement en compte dans la version finale de la SCAPE 2013 – 2017 y compris dans la réalisation des priorités du plan de développement ;
- l'implication plus étendue de la Diaspora dans la mise en œuvre de la SCAPE 2013 – 2017 ;
- le caractère impératif de la définition d'orientations stratégiques précises notamment pour inscrire les projets dans un cadre logique et faire valoir les attentes et les intérêts du Togo dans les futurs accords;
- le besoin d'une meilleure articulation des missions des différents acteurs Togolais intervenant dans le domaine de la gestion des relations avec la Diaspora ;
- la nécessité d'harmoniser et de renforcer les structures opérant dans le secteur ;
- le besoin de données statistiques et d'autres outils fiables pour un meilleur suivi ;
- l'urgence à mettre en place des institutions devant porter la vision et la politique à travers les options stratégiques retenues ;
- l'amélioration des études sur les transferts de fonds et leur utilisation ;
- l'identification des freins à une plus forte mobilisation de l'investissement de la diaspora ;
- la création des conditions adaptées à la promotion des transferts des fonds des migrants.
- ...

La réalisation du présent Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora vise à répondre à ces défis que le Togo doit relever.

Occidentale notamment, sauf en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Sénégal et au Togo⁷. Les envois de fonds à destination des 16 pays d'Afrique Occidentale, selon la classification des régions du Secrétariat du Groupe des Etats ACP, représentent 43,4% du total des transferts effectués par des émigrants ACP, soit le pourcentage le plus important des six régions ACP⁸.

Toutefois, les envois de fonds à destination de la région restent relativement modestes à l'échelle mondiale. Les flux entrants, de l'ordre de 9,3 milliards d'euros en 2010, représentent 4% des flux totaux à destination des pays en développement (Banque mondiale, 2010b).

Les envois de fonds varient énormément, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, entre les pays de la région : un seul pays ACP (le Nigéria) se classe parmi les trente premiers du classement mondial des pays destinataires en valeur absolue, mais cinq (05) : le Togo, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Gambie, comptent parmi les trente (30) premiers du classement mondial des pays destinataires en valeur relative, soit en pourcentage du PIB (Banque mondiale, 2010b).

En somme, les transferts de fonds des migrants ne peuvent se substituer aux politiques de développement et à l'Aide Publique au Développement ; ils peuvent uniquement venir en complément de ces efforts.

Les fonds rapatriés par les expatriés dépassent souvent l'aide publique au développement. Ils sont estimés à 5 voire 7 % du PNB et varient entre 10 et 20 % du budget de l'Etat. Les chiffres souvent cités évaluent les transferts annuels des migrants entre 100 et 150 Milliards de Dollars pour les données officielles, soit le double si on intègre les transferts informels et non comptabilisés.

Concernant les compétences africaines résidant en dehors de leur continent, l'ancien Président malien Alpha Oumar KONARE, lors de son mandat à la tête de la Commission de l'Union Africaine, a fait de cette question du retour des compétences, une clé de réussite du développement de l'Afrique. C'est dans ce cadre que le NEPAD a inscrit dans son schéma d'actions, un volet spécifiquement dédié à la mobilisation des compétences africaines au service de l'Union et du développement de l'Afrique. Le Protocole d'accord signé entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et la France sur la promotion du développement par la mobilisation de la diaspora en janvier 2010 s'inscrit également dans ce cadre.

Pour apprécier la portée du problème de l'externalisation des compétences africaines, on peut se référer aux migrations africaines en Europe et notamment au cas de la France. Ainsi à titre d'exemple, la France accueille un tiers (1/3) ces étudiants africains résidant à l'étranger et ceux-ci représentent plus du dixième (1/10) des doctorants français.

⁷ C&A, 2010, sur la base des données de ANSD, 2009

⁸ Données de la Banque Mondiale, 2010

2.1.2. L'IMPORTANCE DES SPECIFICITES NATIONALES : POUR LE TOGO, LES ENJEUX SONT STRATEGIQUES

Le nombre des Togolais de l'Extérieur est estimé entre 1.5 et 2 Millions de personnes dont la majorité réside dans d'autres pays d'Afrique (Ghana, Nigeria, Cote d'Ivoire, Gabon)

Les familles Togolaises pour aider leurs enfants à réussir à l'étranger mobilisent des sommes importantes, parfois en s'endettant, pour financer les dépenses de voyage et de première installation. C'est dans ce contexte que le codéveloppement apparaît comme un des nouveaux outils de partage ou de mutualisation du retour sur investissement, associé au capital humain que constituent les Togolais de l'Extérieur.

Pour le Togo, il s'agit de ne pas se résigner aux aspects négatifs surmédiatisés d'une certaine immigration, mais de tenter de faire des migrants les acteurs d'une nouvelle vision d'une Afrique, pour laquelle les migrants représentent des acteurs incontournables du développement. A cet effet, il faut commencer par inventorier les besoins en vue d'illustrer les enjeux.

Il s'agira pour le Togo, de manière pragmatique, de mettre en place un mécanisme capable d'offrir des solutions concrètes pour traiter les multiples demandes des Togolais de l'Extérieur. Ces demandes sont différentes d'une personne à une autre :

- le Togolais de l'Extérieur qui veut mobiliser son épargne pour réaliser des projets immobiliers ou des investissements, et qui compte disposer de relais d'accompagnement et d'assistance technique et financière ;
- le médecin togolais expatrié qui envisage de travailler (même périodiquement) au Togo ;
- l'étudiant qui veut faire son stage dans l'environnement économique togolais ;
- le chercheur qui souhaite développer une dimension propre au Togo dans ses travaux ;
- le conducteur de taxi qui désire créer sa propre flotte de taxis au Togo ;
- l'ingénieur agronome qui veut travailler de manière intermittente en milieu rural togolais ;
- l'enseignant qui veut apporter son expertise au système éducatif togolais ;
- le chômeur en Europe qui a une idée de projet qu'il rêve de réaliser au Togo.

La réalisation des enjeux stratégiques associés à la problématique "Diaspora et développement" sont fonction de la mise en œuvre préalable des mesures ci-après :

- Définir des domaines d'intervention prioritaires pour orienter les ressources de la diaspora ;
- Identifier les besoins réels des populations et des collectivités locales .
 - évaluer les besoins du Togo que les transferts de fonds de la diaspora pourraient aider à couvrir : transferts de ressources financières formels et non formels à régulariser ;
 - réaliser un audit des besoins du Togo en transferts sociaux, expertises diverses, nouvelles compétences technologiques, idées novatrices, réseaux transnationaux utiles, connaissances, etc. ;
 - identifier les problèmes et les freins aux transferts de compétences et de ressources ;
- Concevoir un plan de promotion et de mise en place .
 - un plan d'essaimage des entreprises ou des activités créées par les Togolais de l'Extérieur ;
 - des outils dédiés à l'accélération des démarches et procédures devant permettre aux Togolais de l'Extérieur de concrétiser leurs projets et investissements.

2.1.3. ORIGINALITÉ DE L'APPROCHE ET DE LA VISION DE LA MOBILISATION DE LA DIASPORA ET DU CODEVELOPPEMENT

La question de la régulation des flux migratoires est d'abord une question qui se pose à tous les pays africains. Née de l'histoire commune des peuples africains et européens, la problématique des flux migratoires impliquant les Africains doit devenir une préoccupation des gouvernants, qui ont parfois des responsabilités dans les motivations des départs vers l'Occident. Dans ce contexte, et compte tenu de la complexité des enjeux et des problèmes posés, chaque pays africain doit définir sa vision et ses stratégies propres en matière de gestion des mouvements migratoires. Il s'agit d'une démarche de gestion concertée des flux migratoires ou de co-régulation qui suppose que les pays d'origine comme les pays d'accueil disposent de leurs propres visions de ce que peuvent représenter les flux migratoires et leurs impacts notamment à travers le concept de codéveloppement.

De l'expression d'une vision et de la définition d'orientations stratégiques apparaissent donc les conditions du véritable engagement des gouvernements africains dans une démarche géopolitique de Codéveloppement et de mobilisation de la Diaspora.

2.2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES A TRAVERS LES OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES

2.2.1. OBJECTIF GÉNÉRAL : FAIRE DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR DE VÉRITABLES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT AU TOGO

Comme pour toute démarche de définition de ce plan stratégique, il est important de préciser l'objectif général visé. Il s'agit du but ultime et de ce à quoi on aspire à travers le plan de stratégie envisagée.

Dans le cas du plan stratégique de mobilisation de la diaspora, l'objectif général, global, ultime c'est de faire des Togolais de l'Extérieur, de véritables acteurs du développement national. Il s'agit, entre autres, de :

- Considérer les représentants de la diaspora togolaise comme des interlocuteurs reconnus au plan institutionnel notamment à travers la mise en place du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur ;
- Créer des espaces et structures dédiés à la gestion stratégique des relations du Togo avec sa diaspora, d'où la création de l'Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur ;
- Organiser des rencontres périodiques de haut niveau à l'instar du Forum des Togolais de l'Extérieur ;
- Mieux canaliser et optimiser les transferts de fonds notamment à travers la mise en place d'un Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur ;
- Encourager les membres de la Diaspora Togolaise à réaliser des investissements productifs au Togo ;
- Assurer une meilleure lisibilité et une excellente visibilité aux projets et programmes Diaspora ;
- Assurer l'accompagnement du retour et l'insertion professionnelle des Togolais concernés par des projets de retours subles ou volontaires ;
- Stimuler les mécanismes et leviers de développement local impliquant la Diaspora notamment dans le cadre de projets de coopération décentralisée.

2.2.2. ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : DÉFINIR DES AXES STRATÉGIQUES EN VUE DE MOBILISER LA DIASPORA TOGOLAISE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TOGO

2.2.2.1. Le Plan stratégique de mobilisation de la Diaspora togolaise est pleinement arrimé à la SCAPE 2013 – 2017

Le document de stratégie pays du Togo reste la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi - SCAPF 2013 - 2017 en cours de finalisation. La version semi-définitive présentée en décembre 2012 prend parfaitement en compte les orientations du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora togolaise. Pour illustrer cet arrimage institutionnel du document de stratégie en matière de mobilisation de la diaspora, citons les extraits de la SCAPE ci-dessous :

"Le Gouvernement reste convaincu que le potentiel de croissance lié aux transferts financiers de la diaspora peut être mis en valeur dans le secteur des BTP. En effet, l'apport économique de ces togolais de l'étranger est de plus en plus considérable. Selon la BCEAO, ces envois de fonds représentaient 9,7% du PIB en 2010 et en moyenne 2 à 4 fois les investissements directs étrangers au Togo. Les données sur l'utilisation de ces fonds ne sont pas disponibles mais ces fonds semblent converger plus vers le secteur immobilier. Prenant en compte l'importance économique croissante des togolais de l'étranger, le Gouvernement a adopté en avril 2011, un plan stratégique pour la politique nationale en faveur de la diaspora togolaise. Ce plan repose sur cinq (05) piliers qui sont : (i) construire un dialogue permanent avec la diaspora togolaise ; (ii) approfondir les connaissances et les échanges d'informations économiques et financières avec la diaspora ; (iii) capitaliser l'impact des transferts de fonds ; (iv) mettre en place des services d'accompagnement en faveur des investisseurs migrants au niveau national ou local, et (v) établir une convergence entre les plans de développement régionaux et les contributions potentielles de la diaspora. Pour conforter la contribution des togolais de l'étranger dans l'économie, il sera mis sur pied des structures représentatives de ces togolais de l'étranger en l'occurrence le Haut Conseil des Togolais de l'Étranger et l'Agence des Togolais de l'Étranger. Un fonds d'investissement en faveur des togolais de l'étranger sera créé en vue d'une augmentation de la productivité de leurs transferts de fonds dans l'économie nationale. Des réflexions seront poursuivies pour canaliser cette manne vers des projets productifs (dans l'immobilier mais pas exclusivement). Si des pistes viables sont trouvées, de tels transferts investis dans l'économie togolaise pourraient avoir un impact non négligeable sur la croissance à moyen terme."

Le titre "Transfert" donné à cet exposé sur la Diaspora semble réducteur, il serait plus indiqué dans la version finale de la SCAPE de l'intituler par exemple, "Mobilisation de la Diaspora Togolaise au Service du Développement" afin que l'on puisse intégrer dans ce chapitre du SCAPE, les principaux projets stratégiques présentés dans le présent "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise".

Ainsi l'ancrage du plan stratégique de mobilisation de la diaspora togolaise dans les plans de développement du Togo est acquis tant dans la SCAPE 2013 - 2017 que dans le plan à plus long terme intitulé "Togo Vision 2030".

2.2.2.2. Le document de stratégie vise à préparer la Table Ronde de financement du Plan Stratégique de la Mobilisation de la Diaspora Togolaise

Le gouvernement a décidé d'élaborer le présent document de stratégie de mobilisation de la diaspora togolaise pour en faire le document de référence devant servir de bases aux projets stratégiques devant permettre d'optimiser les contributions des Togois de l'extérieur au développement national.

Il s'agit pour le pays de partir du plan stratégique de mobilisation de la diaspora togolaise pour impliquer les partenaires clés devant l'accompagner dans la mise en œuvre des projets et orientations stratégiques envisagés.

Fort du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise intégré dans la SCAPE 2013 – 2017, il s'agit pour le gouvernement de :

- **Mettre en chantier les projets de textes et autres dispositifs devant concrétiser les premières mesures visant à marquer l'engagement du gouvernement pour la mobilisation de la diaspora ;**
- **Lancer une campagne de rencontres et de mobilisation de la diaspora togolaise en Afrique et dans le reste du monde ;**
- **Rencontrer les partenaires au développement pour leur soumettre en amont les orientations et projets stratégiques afin de préparer les solutions de financement et d'assistance technique à mettre en œuvre ;**
- **Organiser des rencontres avec les institutions internationales, les ONGs et les membres de la société civile œuvrant au Togo dans les domaines des flux migratoires, le codéveloppement, la coopération décentralisée ...**
- **Initier des actions de communications et de sensibilisation sur le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise et la préparation du Forum des Togois de l'Extérieur et la Table Ronde visant à collecter des ressources.**

Il s'agit à travers de mettre en œuvre une feuille de route de préparation du Premier Forum de Mobilisation de la Diaspora Togolaise au Service du Développement dont le moment phare serait la Table Ronde de mobilisation des ressources pour la réalisation du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise.

2.2.2.3. Articulations entre les différentes orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont à mettre en cohérence en les organisant autour de 2 axes clés :

1. Les orientations stratégiques prioritaires.
2. Les options stratégiques pour la montée en puissance de la mobilisation de la Diaspora Togolaise.

2.2.2.3.1. Orientations stratégiques prioritaires

Il s'agit des Orientations Stratégiques Prioritaires proposés, à savoir :

Orientation stratégique 1 : Le dispositif de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora est structuré et opérationnel pour être transformé en Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur

- Investissements d'installation de l'UGP - ANTE ;
- Fonctionnement de l'UGP - ANTE.

Orientations stratégiques 2 : La lisibilité et la visibilité du Programme Diaspora sont assurées :

- Créer un nouveau site web et renforcer les bases de données

Orientations stratégiques 3 : Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées

- Créer le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur et soutenir les membres ;
- Organiser le Forum des Togolais de l'Extérieur.

Orientations stratégiques 4 : Les experts sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires

- Elaborer des outils de recrutement des experts et consultants issus de la diaspora pour le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Recruter des consultants de la Diaspora dans des secteurs prioritaires Education, Santé, Agriculture-Environnement, Infrastructures...

Orientations stratégiques 5: La stratégie de promotion des investissements des Togolais de l'extérieur est élaborée et mise en œuvre

- Promouvoir les Investissements des Togolais de l'Extérieur ;
- Créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur.

Orientations stratégiques 6: Les mécanismes d'appui au développement local sont stimulés

- Impliquer les Togolais de l'Extérieur dans le développement local notamment à travers la promotion de la Coopération décentralisée

Orientations stratégiques 7 : Les mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socioprofessionnelle sont opérationnels

- Accompagner le retour des Togolais de l'Extérieur dans le besoin et les assister dans leur réinsertion socioprofessionnelle

2.2.2.2. Orientations stratégiques de manière en puissance de la mobilisation de la diaspora togolaise

Il s'agit des projets devant marquer la mort-côté en puissance de la mise en œuvre du plan stratégique de mobilisation de la Diaspora :

Orientations stratégiques 2 : La lisibilité et la visibilité du Programme Diaspora sont assurées

- Réaliser des matériels de promotion et de marketing du programme ;
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation (organisation des foras...);
- Actualiser et renforcer les outils de communications ;
- Organiser des événements sur les activités de l'UPG – ANTC

Orientations stratégiques 3 : Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées

- Organiser des voyages thématiques dans les pays d'accueil de la Diaspora togolaise ;
- Apporter l'assistance et l'appui conseil aux Togoais de l'Extérieur ;
- Créer une Maison des Togoais de l'Extérieur.

Orientations stratégiques 4 : Les experts sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires Education, Santé et Agriculture-Environnement, Infrastructures

- Recruter des experts et consultants en appui aux institutions ;
- Recruter des enseignants et chercheurs ;
- Recruter des médecins et médecins spécialistes ;
- Préparer des actions de Recherches et développement.

Orientations stratégiques 5: La stratégie de promotion des investissements des Togoais de l'extérieur est élaborée et mise en œuvre

- Créer un pôle d'expertise et d'études des projets des TE

Au delà des orientations stratégiques, retenus dans le présent document de stratégie qui suppose de faire des choix, nous rappelons que les 4 études de faisabilité constituent une source d'inspirations pour les futurs documents de politique nationale et de stratégie ciblée en particulier pour la Direction des Togoais de l'Extérieur qui reste l'organe d'impulsion institutionnelle

2.2.3. PROJET STRATEGIQUE 2 : CREER LE HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DES TOGOLAISE DE L'EXTERIEUR (HTCE)

- Cf Document-projet sur le HTCE

2.2.4. PROJET STRATEGIQUE 3 : REFORGER LES ATTRIBUTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR (DTE) EN COHERENCE AVEC LES MISSIONS DE L'AGENCE NATIONALE DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR (ANTE)

- Cf Document-projet sur les Règles de fonctionnement et la Coordination entre la Direction des Togolais de l'Extérieur et l'Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur
- Cf Document-projet sur les Règles de fonctionnement et la Coordination entre la Direction des Togolais de l'Extérieur, l'Agence Nationale des Togolais de l'Extérieur et le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur

2.2.5. PROJET STRATEGIQUE 4 : ELABORER LES PROJETS DE STATUT ET DE GRILLE DE REMUNERATION POUR LES EXPERTS ET CONSULTANTS REVENUS DE LA DIASPORA POUR TRAVAILLER AU TOGO

- Cf Document-projet sur le projet de statuts et de grille de rémunérations pour les experts de la Diaspora

2.2.6. PROJET STRATEGIQUE 5 : FAIRE EVOLUER L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DIASPORA VERS L'AGENCE NATIONALE TOGOLAISE DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR (ANTE)

- Cf Document-projet sur l'ANTE

2.2.7. PROJET STRATEGIQUE 6 : CREER LE FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

- Cf Document-projet sur le Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur

2.2.8. PROJET STRATEGIQUE 7 : ORGANISER LE FORUM DES TOGOLAISE DE L'EXTERIEUR

- Cf Document-projet sur le Forum des Togolais de l'Extérieur

TITRE III : CARTE LOGIQUE ET RECOMMANDATION DE MESURES SPECIFIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN STRATEGIQUE

3.1. EVALUATION FINANCIERE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTIONS : CADRE LOGIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1.1. PRINCIPALES HYPOTHESES D'EVALUATION FINANCIERE

Les estimations financières ont été réalisées sur la base de données comparables notées dans d'autres projets ou programmes au Togo ou dans d'autres pays de la Région.

Il s'agit de chiffrage reposant sur des observations directes et sur l'analyse du périmètre de l'ensemble des composantes à prendre en compte dans la réalisation du projet ou du programme.

De manière plus spécifique, il s'agit de conditions d'évaluation financière incluant notamment :

- l'ensemble des dépenses à mettre en œuvre jusqu'à la mise en ordre de marche du projet et du programme ;
- les coûts d'approche et de préparation du projet et du programme ;
- les coûts globaux hors taxes ;

Les montants indiqués représentent les estimations chiffrées que nous soumettons comme données de référence à prendre en compte comme indicateurs de ressources financières à mobiliser pour réaliser les projets et programmes portant les orientations stratégiques.

Nous avons prévu dans les Tableaux d'Évaluations Financières, des Notes d'explications sur les spécificités des hypothèses d'estimations des données.

Les prévisions financières ont été présentées en KFCFA et en KEuros.

Pour les projets stratégiques paritaires, il est envisagé un tableau des estimations selon des hypothèses à minima avant de présenter les estimations optimales.

3.1.2. EVALUATION FINANCIÈRE DES PROJETS STRATÉGIQUES PRIORITAIRES SELON LES ESTIMATIONS A MINIMA

Résultats attendus	Indicateurs	Activités	2013		2014		2015		CUMUL SUR 3 ANS	
			KFCFA	K€	KFCFA	K€	KFCFA	K€	KFCFA	K€
1. Le dispositif de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora est structuré et opérationnel pour être transféré en Agence des Togoais de l'Extérieur	Le dispositif de gestion du programme des Orientations stratégiques est mis en place	Finalisation de l'implémentation de l'UGP - ANTE Ancien Membre de l'Agence des Togoais de l'Extérieur	134.500	205					134.500	205
Sous Total 1 - Dispositif de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora devant l'Agence des Togoais de l'Extérieur (ATE)		Fonctionnement de l'UGP - ANTE	430.880	667	419.824	640	439.615	670	1.290.319	1567
2. La livrabilité et la visibilité du Programme Diaspora sont assurées	Les différents outils de communication, d'information et de promotion du programme sont mis en place	Créer un nouveau site web et renforcer la base de données	5.000	8					5.000	9
Sous Total 2 - Livrabilité et visibilité des Orientations Stratégiques du Programme Diaspora			5.000	8					5.000	9
3. Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées	Les mécanismes et dispositifs de renforcement des relations avec la Diaspora sont structurés et renforcés	Créer le Haut Conseil des Togoais de l'Extérieur et soutenir les membres Organiser le Forum des Togoais de l'Extérieur	80.000	91	63.000	96	66.150	101	199.150	260
			17.000	168	115.500	178	173.250	185	346.750	529
Sous Total 3 - Structuration et Renforcement des relations avec la Diaspora Togolaise			170.000	259	178.500	272	167.425	286	535.925	617
4. Les expertises sont mobilisées et déployées dans les secteurs prioritaires	Entre 300 et 400 experts togolais de la diaspora sont impliqués et déployés dans les secteurs prioritaires (secteur éducation, agriculture, eau et assainissement, infrastructures...)	Elaborer des outils de recrutement des experts et consultants issus de la diaspora pour le renforcement des capacités institutionnelles Recruter des consultants de la Diaspora dans des secteurs prioritaires (Secteur Agriculture...) (Priorités de la SCAPE 2013 - 2017)								
			000.000	1.220	1.100.000	1.677	1.200.000	1.829	3.100.000	4.726

LES STATISTIQUES DE MOBILISATION DE LA REFORME TOGOLAISE

Sous Total 4 - Mobilisation des Experts et Consultants pour le Secteur Prioritaires		800.000	1.220	1.100.000	1.677	1.200.000	1.629	3.100.000	4.726
5. La stratégie de promotion des investissements des Togolais de l'étranger est élaborée et mise en œuvre	Entre 100 et 150 investisseurs togolais de l'étranger sont mobilisés et investissent au Togo pour créer des entreprises	500.000	762	625.000	963	625.000	963	1.750.000	2.533
	Pratiquer les investissements des Togolais de l'étranger Créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'étranger	500.000	762	625.000	963	625.000	963	1.750.000	2.688
Sous Total 5 - Promotion des Investissements des TE (Etudes et Financement)									
6. Les mécanismes d'appui au développement local sont encouragés	Entre 100 et 150 associations et ONG togolaises de services sociaux mobilisées et appuient des actions locales au Togo	500.000	2.744	625.000	2.592	781.250	2.287	1.906.250	7.623
	Impliquer les Togolais de l'étranger dans le développement local notamment à travers la promotion de la Coopération décentralisée								7.623
Sous Total 6 - Mécanismes d'appui au développement local									
7. Les mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socio-professionnelle sont opérationnels	Entre 500 et 750 Togolais de l'étranger sont accompagnés pour leur retour	500.000	2.744	625.000	2.592	781.250	2.287	1.906.250	7.623
	Assouplir le retour des Togolais de l'étranger dans le pays et les assister dans leur réinsertion socio-professionnelle								7.623
Sous Total 7 - Mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socio-professionnelle									
TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT A MOBILISER PAR LA TABLE RONDE		3 040.300	8.590	5.573.124	8.726	4.014.540	8.312	10.828.244	25.837
TOTAL SUR 3 ANS DES BESOINS DE FINANCEMENT A MOBILISER PAR LA TABLE RONDE			10.628.244	KFCFA			25.837	K€	

3.1.3. EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS STRATEGIQUES PRIORITAIRES SELON LES ESTIMATIONS OPTIMALES

Résultats attendus	Indicateurs	Projets Stratégiques Prioritaires	2013		2014		2015		CUMUL SUR 3 ANS	
			KCFA	K€	KCFA	K€	KCFA	K€	KCFA	K€
1. Le dispositif de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora est structuré et opérationnel pour être transféré en Agence des Togolais de l'Extérieur	Le dispositif de gestion du programme et des opérations stratégiques est mis en place	Coût/ATE - Investissements d'installation de l'ATE	134.000	205					134.000	205
		Assurer le fonctionnement de l'UGP - ATE	430.000	657	419.824	640	438.015	670	1.290.319	1967
2. La visibilité et la visibilité du Programme Diaspora sont assurées	Les différents outils de communication, d'information et de promotion du programme sont mis en place	Sous-Total 1 - Disponibilité de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora structuré et opérationnel devant l'Agence des Togolais de l'Extérieur (ATE) de l'Extérieur	563.300	862	419.824	640	438.015	670	1.424.810	2172
		Coûts en matière de matériel et renforcer les outils de données	5.000	8					5000	8
3. Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées	Les mécanismes et dispositifs de renforcement des relations avec la Diaspora sont structurés et renforcés	Sous-Total 2 - Visibilité et visibilité des Orientations Stratégiques du Programme de la Diaspora Togolaise	5.000	8					5.000	8
		Coûts en matière de matériel et renforcer les outils de données	80.000	121	83.100	126	85.400	131	248.500	378
4. Les experts sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires	Entre 300 et 400 experts togolais de la diaspora sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires (Banque, éducation, agriculture, eau et assainissement, infrastructures...)	Organiser le Forum des Togolais de l'Extérieur	110.000	168	115.500	176	121.275	185	346.775	529
		Renforcer la Direction des Togolais de l'Extérieur et promouvoir la coopération avec l'ATE, le BATE, le FITE...	P/m							
Sous-Total 3 - Structuration et Renforcement des relations avec la Diaspora Togolaise	Elaborer des outils de recrutement des experts et consultants issus de la diaspora sur le territoire de la diaspora institutionnelles		259	178.500	272	187.425	286	535.925	817	
Sous-Total 4 - Mobilisation des Experts et Consultants pour les Secteurs Prioritaires		Recruter des consultants de la Diaspora dans des secteurs prioritaires Education, Santé, Agriculture...	1.500.000	2.287	1.300.000	1.982	1.209.000	1.829	4.000.000	6.098
			1.500.000	2.287	1.300.000	1.982	1.209.000	1.829	4.000.000	6.098

Résultats attendus	Indicateurs	Projets Stratégiques Prioritaires	2013	2014	2015	CUMUL SUR 3 ANS
5. La stratégie de promotion des investissements des Togolais de l'étranger est élaborée et mise en œuvre	Entre 200 et 500 investisseurs togolais de l'étranger sont mobilisés et investissent au Togo pour créer des emplois	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les investissements des Togolais de l'étranger Créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'Étranger 	1.000.000 1.000.000	1.000.000 1.000.000	1.000.000 1.000.000	3.000.000 3.000.000
Sous Total 5 - Promotion des investissements des TE (Études et Financement)						
6. Les mécanismes d'appui au développement local sont stimulés	Entre 200 et 250 associations et ONG de Togolais de l'étranger sont mobilisés et apportent des appuis au développement local au Togo	Impulser les <u>Togolais de l'étranger</u> dans le développement local notamment à travers la promotion de la <u>Coopération décentralisée</u>	1.000.000 2.744	1.700.000 2.592	1.500.000 2.297	5.000.000 7.623
Sous Total 6 - Mécanismes d'appui au développement local						
7. Les mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socio-professionnelle sont opérationnels	Entre 500 et 750 Togolais de l'Étranger sont accompagnés pour leur retour	Accompagner le retour des <u>Togolais de l'Étranger</u> dans la <u>recherche</u> et les <u>activités professionnelles</u> assistés dans leur réinsertion	1.000.000 1.000.000	1.700.000 2.592	1.500.000 2.297	5.000.000 7.623
Sous Total 7 - Mécanismes d'accompagnement du retour et de la réinsertion socio-professionnelle						
TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT À MOBILISER PAR LA TABLE RONDE			6.040.000 10.428	6.700.024 9.602	5.827.040 8.814	18.965.744 28.014
TOTAL SUR 3 ANS DES BESOINS DE FINANCEMENT À MOBILISER PAR LA TABLE RONDE			18.965.744 KFCFA			28.014 K€

2.1.4. CADRE ORGANIQUE PRÉSENTANT L'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, LES INTERMÉDIAIRES ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS SELON LES ESTIMATIONS OPTIMALES

Réseaux éditoriaux	Indicateurs	Projets Spécifiques	2013		2014		2015		Notes d'explication
			KPCA	K6	KPCA	K6	KPCA	K6	
1. Le dispositif de pilotage et de gestion de l'Agence de l'Environnement pour être transformé en Agence des Terres de l'Environnement	Le dispositif de gestion de l'Agence de l'Environnement pour être transformé en Agence des Terres de l'Environnement	Charger l'Agence de l'Environnement de l'Environnement d'activités et de services	734,509	206					
		Réaliser le plan de travail de l'Agence de l'Environnement - ATE	5,609	23					Note 1
		Piloter les travaux de l'Agence de l'Environnement - ATE	4,003	12					Note 2
		Analyser les nouveaux besoins de l'Agence de l'Environnement - ATE	5,609	23					Note 3
		Mettre à jour les documents de travail de l'Agence de l'Environnement - ATE	26,709	41					Note 4
		Effectuer des mises à jour de l'Agence de l'Environnement - ATE	18,009	29					Note 5
		Appuyer des projets de déplacement (résultats et ? autres)	40,809	52					Note 6
		Divers - Imprevus	10,000	15					Note 7
		Assurer le fonctionnement de l'Agence de l'Environnement de l'Environnement - ATE	470,809	657	418,414	649	493,413	670	
		Charges de personnel et charges sociales (3 employés de l'ATE + 4 D. Département - 2 Assistants + 1 GDF + 1 Aide Comptable et caissier + 1 Assistante de bureau + 1 collaborateur)	238,009	360	240,000	361	237,457	359	Note 8
		Indemnités des Députés Députés pour Europe, Usa, Agence Canada Aloua	60,000	87	53,000	80	56,100	83	Note 9
		Loyers	12,000	18	12,000	18	12,200	20	Note 10
		Électricité, Eau, divers	10,000	16	11,340	17	11,537	18	Note 11
		Téléphone et Internet et réseautique	7,300	11	7,980	12	7,558	11	Note 12
		Carburants, maintenance et réparations	10,000	15	10,500	16	11,725	17	Note 13
		Courses et Hôtels	6,000	9	6,300	10	6,613	10	Note 14
		Voyages, conférences, études et d'intégration (Mali, Bénin, République Centrafricaine, Tchad, Tunisie)	37,000	47	19,500	30	20,475	31	Note 15
		Voyages et missions de Députés Députés (Europe, Usa, Canada, Asie, Afrique, Total)	40,000	61	10,500	30	20,475	31	Note 16
		Régénération, mise à jour et autres	10,000	15	10,000	16	11,225	17	Note 17
Fonctionnement Centre de Malaga	4,000	7	5,040	8	5,292	8	Note 18		
Divers - Imprevus	5,000	8	4,000	6	3,000	5	Note 19		
Total	565,380	812	419,214	649	456,813	670			

Résultats attendus	Indicateurs	Projets Stratégiques	2013		2014		2015		NBS de répartition
			Montant	Unité	Montant	Unité	Montant	Unité	
2. La fiabilité et la viabilité du Programme Diaspora sont assurées	Les différents outils de communication, d'information et de promotion du programme sont mis en œuvre	Créer un portail web et renforcer les bases de données	5.000	3					Note 20
		Renforcer des matériels de promotion et de marketing du programme	70.000	107					Note 21
		Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation (organisation des forums...)	100.000	152	120.000	160	110.000	148	
		Actualiser et renforcer les outils de communication	60.000	122	90.000	120	60.000	80	
		Organiser des événements sur les activités de l'ATE	140.000	203	140.000	184	150.000	200	Note 25
Sous Total 2 - Liabilité et Viabilité des Orientations Stratégiques du Programme Diaspora			395.000	602	330.000	512	352.000	537	Note 26
3. Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées	Les relations et échanges de la Diaspora Togolaise sont structurés et renforcés	Créer le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur et soutenir les membres	60.000	91	60.000	96	60.000	91	Note 20
		Organiser le Forum des Togolais de l'Extérieur	110.000	168	115.000	176	120.000	180	Note 21
		Organiser des voyages thématiques dans les pays d'origine de la Diaspora Togolaise	50.000	76	50.000	80	50.000	80	Note 22
		Apporter des facilités et de l'appui conseil aux Togolais de l'Extérieur	60.000	91	60.000	96	60.000	91	Note 23
		Créer une Maison des Togolais de l'Extérieur	120.000	180	25.000	38	25.000	40	Note 25
		Renforcer la Direction des Togolais de l'Extérieur et Organiser la Coordination avec l'ATE, le HCTE, le FITE...							
Sous Total 3 - Structuration et Renforcement des relations avec la Diaspora Togolaise			400.000	609	319.000	486	334.000	511	
4. Les experts techniques et professionnels sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires	Entre 100 et 400 experts togolais de la diaspora sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires	Elaborer des outils de recrutement des experts et consultants issus de la diaspora pour le renforcement des capacités institutionnelles dans des secteurs prioritaires							
		Recruter des experts et consultants en appui aux institutions							
		Recruter des enseignants et chercheurs							
		Recruter des médecins et médecins spécialistes							
		Préparer des actions de Recherches et développement	2.500.000	3.811	3.000.000	3.506	2.200.000	2.354	Note 28
Sous Total 4 - Mobilisation des Experts et Consultants pour les Secteurs Prioritaires			2.500.000	3.811	3.000.000	3.506	2.200.000	2.354	

Région affectée	Intitulés	2013	2014	2015	Noms d'applications
3. La stratégie de promotion des investissements des Togelais de l'étranger	Enjeu 200 et 100 investisseurs togelais de l'étranger (art. 100 et 101)	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10001
	Togelais de l'étranger investissant au Togo pour créer des emplois	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10002
Sous Total 3 - Promotion des investissements des TE (Etrangers et Financiers)					
E. Les mécanismes d'appui au développement local	Enjeu 500 et 750 (art. 500 et 501)	1 800 000	1 800 000	1 800 000	10003
	Enjeu 1000 et 1001 (art. 1000 et 1001)	1 700 000	1 700 000	1 700 000	10004
Sous Total 6 - Mécanismes d'appui au développement local					
3. Les mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion des Togelais de l'étranger	Enjeu 500 et 750 (art. 500 et 501)	1 700 000	1 700 000	1 700 000	10005
	Enjeu 1000 et 1001 (art. 1000 et 1001)	1 700 000	1 700 000	1 700 000	10006
Sous Total 7 - Mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socioprofessionnels					
TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT A MOBILISER PAR LA TABLE RONDE		9 910 300	9 910 300	9 910 300	10007
TOTAL SUR 3 ANS DES BESOINS DE FINANCEMENT A MOBILISER PAR LA TABLE RONDE		31 282 555 KFCFA		31 282 555 KFCFA	

J.R.D

3.1.5. PROJETS DE CALENDRIERS DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES

Le cadre organique présente une approche globale de mise en œuvre répartie sur 3 ans permettant de piloter :

- D'abord, les projets stratégiques prioritaires, des préalables
- Et ensuite, les projets stratégiques de montée en puissance, pour consolider l'émergence d'un véritable pôle institutionnel chargé de la mobilisation de la Diaspora togolaise au Togo

Il est important de préciser pour les projets stratégiques l'ordonnement prévisionnel de la mise en œuvre des programmes :

Résultats attendus	Indicateurs	Projets Stratégiques Prioritaires	Planning Prévisionnel	
			Début ⁹	Fin
1. Le dispositif de pilotage et de gestion de l'UGP Diaspora est structuré et opérationnel pour être transformé en Agence des Togolais de l'Extérieur	Le dispositif de gestion du programme et des Orientations stratégique est mis en place	Investissements d'installation de l'UGP - ATE	M+3	M+6
		Fonctionnement de l'UGP - ATE	M +3	Déc. 15
2. La lisibilité et la visibilité du Programme Diaspora sont assurées	Les différents outils de communication, d'information et de promotion du programme sont mis en place	Créer un nouveau site web et renforcer les bases de données	M +3	Sept. 13
3. Les relations avec la Diaspora Togolaise sont structurées et renforcées	Les mécanismes et dispositifs de renforcement des relations avec la Diaspora sont structurés et renforcés	Créer le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur et sélectionner les membres	M +3	Déc. 13
		Former et Organiser le Forum des Togolais de l'Extérieur	M+4	Juillet 13
4. Les experts sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires	Entre 100 et 400 experts togolais de la diaspora sont mobilisés et déployés dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, agriculture, eau et assainissement, infrastructures...)	Elaborer des outils de recrutement des experts et consultants issus de la diaspora pour le renforcement des capacités institutionnelles		
		Recruter des consultants de la Diaspora dans des secteurs prioritaires (Éducation, Santé, Agriculture...)	M +3	Déc. 15
5. La stratégie de promotion des investissements des Togolais de l'extérieur est élaborée et mise en œuvre	Entre 200 et 300 investisseurs togolais de l'extérieur sont mobilisés et investissent au Togo pour créer des emplois	Promouvoir les investissements des Togolais de l'extérieur		
		Créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur	M +3	Déc. 15
6. Les mécanismes d'appui au développement local sont stimulés	Entre 200 et 250 associations et ONG de Togolais de l'extérieur sont impliqués et apportent des appuis au développement local au Togo	Impliquer les Togolais de l'extérieur dans le développement local notamment à travers la promotion de la Coopération décentralisée	M +6	Déc. 15
7. Les mécanismes d'accompagnement du retour et de l'insertion socioprofessionnelle sont opérationnels	Entre 500 et 750 Togolais de l'Extérieur sont accompagnés pour leur retour	Accompagner le retour des Togolais de l'Extérieur dans le besoin et les assister dans leur réinsertion socioprofessionnelle	M +6	Déc. 15

⁹ M+3 et M+6 correspondent à 3 et 6 mois après le démarrage du projet stratégique

3.2. RECOMMANDATIONS DE MESURES SPECIFIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE

3.2.1. PROGRAMME SPECIFIQUE DE REDUCTION DES OBSTACLES PAR GRANDS DOMAINES AU TOGO ET DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Deux axes d'améliorations sont à envisager :

- + Programmes de réduction des freins au retour Togolais de l'Extérieur
- + Propositions d'amélioration dans les pays de résidence pour lever des obstacles au retour des Togolais de l'Extérieur

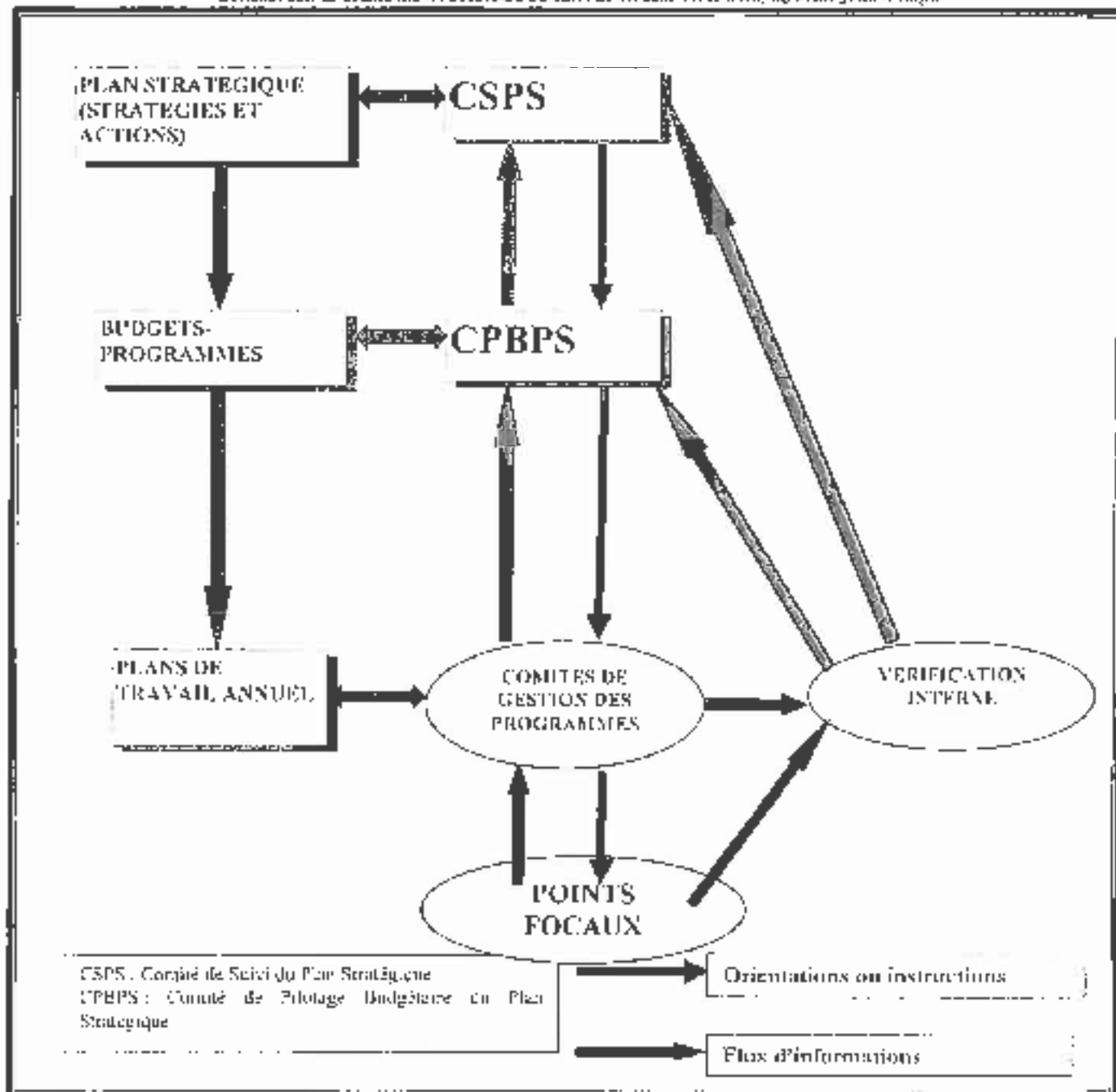
3.2.1.1. Programme de réduction des freins au retour des Togolais de l'Extérieur par grands domaines au Togo

Freins et obstacles	Pistes d'améliorations : stratégies et actions clés
Freins institutionnels et politiques	
- Absence de politiques et de stratégies d'encadrement et d'orientation des apports des Togolais de l'Extérieur au développement du Togo.	- définir une politique nationale pour les investissements de l'Extérieur. - créer un guichet unique d'assistance et d'appui conseil aux TE - mener une étude pour évaluer la contribution des TE au développement national.
- Déficit de sensibilisation de la diaspora sur les besoins en compétences et en investissements des communautés à la base - Absence de politique de communication visant notamment à valoriser l'importance des apports des Togolais de l'Extérieur	- réaliser un audit des besoins en compétences - rationaliser le répertoire des compétences - renforcer la mise en œuvre au niveau des ambassades de l'association et du soutien apporté aux Togolais de l'Extérieur porteurs de projets - mener une campagne de sensibilisation dans la presse internationale pour informer les Togolais de l'Extérieur sur l'existence de programmes
- Déficit de motivation et d'entraide des Togolais de l'Extérieur - Insuffisance de données statistiques sur la contribution des Togolais de l'Extérieur au développement national.	- Renconnaissance et dialogue avec les Togolais de l'Extérieur - mettre en place un système de suivi et d'évaluation des interventions sur les TE et à leur fournir des renseignements utiles – mettre à la disposition des TE des Tableaux de bord - élaborer un cahier des charges de l'Extérieur
- Insuffisance de rencontres et d'échanges entre acteurs nationaux et associations de TE sur les questions de développement national - Déficit de validité des structures nationales en charge des questions relatives à la diaspora	- organiser des rencontres périodiques avec les représentants de l'Extérieur des Togolais de l'Extérieur - mettre un Plan de communication sur les structures (site web, mailing...)
Freins administratifs, législatifs et réglementaires	
- Lourdeur administrative (délais, procédures), - Corruption - Insuffisance de dispositions réglementaires accordant des facilités fiscales et douanières aux Togolais de l'Extérieur, porteurs de projets d'investissement au Togo	- créer un manuel de procédures d'investissement des Togolais de l'Extérieur - impliquer les ministères concernés : le Patrimoine et le CGT - accorder des facilités fiscales et douanières aux TE porteurs de projets d'investissement au Togo - impliquer les ministères concernés, le Patrimoine et le CGT
Freins économiques, financiers et de capacité entrepreneuriale	
- Faiblesse des opportunités économiques - Environnement économique défavorable - Manque de politique et d'informations sur les opportunités économiques - Manque de prise en charge des porteurs de projets - Difficultés d'accès au financement des projets (problèmes de garanties et de caution bancaire) - Insuffisance de sécurité juridique et économique - Insuffisance de banques d'investissement et de développement	- valoriser le volet Développement d'infrastructures et de services prioritaires - passer l'investissement au développement - mener et améliorer un SFE-APP - mettre en place un Fonds de soutien et d'appui aux initiatives des TE - créer la banque des Togolais de l'Extérieur - instituer un Fonds de soutien des Projets de TE
Freins sociaux	
- Barrières linguistiques et déracinement culturel, défaut d'adaptation et d'intégration (se sentir étranger dans son propre pays) - Contraintes psychosociales (peur de la corruption et de l'envolement) et défaut de confiance vis-à-vis de la famille et de la société	- organiser les colonies de vacances ou des voyages de découverte au Togo - sensibiliser les Togolais de l'Extérieur et les familles togolaises pour un changement de comportement vis-à-vis de leurs frères et sœurs résidant à l'Extérieur

3.2.2. MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE III. MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

Reposant sur le Comité de Suivi du Plan Stratégique, le projet de schéma institutionnel proposé se présente comme suit :

SCHEMA SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE



3.2.3. SUIVI, ÉVALUATION ET PROGRAMME DE RÉVISION PÉRIODIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA

La réalisation du plan stratégique de mobilisation de la diaspora est une première dans ce domaine.

Il est donc inéluctable que cette première démarche d'élaboration de document de stratégie soit enrichie périodiquement à travers les améliorations qu'apporteront la mise en route d'une cellule d'études stratégique et prospective au sein de la DTE.

Cette cellule de prospection sera chargée de porter le projet urgent d'élaboration de Politique Nationale de Mobilisation de la Diaspora Togolaise, un document de référence dont le Togo doit disposer avant la fin de l'année.

La révision envisagée du Plan stratégique comporte deux dimensions :

- Une révision annuelle, plus technique
- Une mise à plat tri-annuelle, plus politique et plus prospective.

Le futur document de politique Nationale permettra d'actualiser et d'actualiser les options stratégiques du Togo en matière de mobilisation de la Diaspora.

Le Comité de Suivi du Plan Stratégique sera chargé de s'assurer que les orientations stratégiques, une fois leur financement acquis, seront convenablement mises en œuvre.

Ce comité, prenant le relais de l'actuel Comité de pilotage de l'Unité de Gestion du Programme Diaspora, interviendra pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des projets stratégiques qui seront validés dans le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise.

Il est important que le caractère transversal de ce comité soit préservé et que les Ministères impliqués dans la préparation du plan soit associés, demain, à la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Nous proposons que des tableaux de bord et de suivi des orientations stratégiques soient établis pour que des données de suivi d'exécution soient périodiquement transmises à l'ensemble des parties impliquées.

Enfin, les données statistiques relatives à la gestion de la mobilisation de la Diaspora Togolaise seront-elles aussi suivies périodiquement afin de s'assurer d'évaluer les impacts des projets stratégiques sur leurs évolutions.

3.2.4. AUTRES MESURES SPECIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE

3.2.4.1. Proposition d'étapes clés de mise en œuvre du plan

1. Elaborer des termes de référence
2. Proposer des cahiers de charges
3. Définir les plans d'actions et les principaux responsables
4. Rechercher les financements
5. Constituer des équipes projets et des Comités de Pilotage par projet
6. Définir la répartition des tâches entre la DTE et les partenaires externes
7. Organiser les appels d'offres
8. Sélectionner les renforts et consultants externes
9. Suivre la mise en œuvre
10. Elaborer des rapports d'étape et finaux de suivi des projets ou programmes
11. Concrétiser la réalisation des projets stratégiques
12. Faire un bilan du suivi de l'application des orientations stratégiques
13. Evaluer la mise en œuvre du Plan stratégique et procéder aux ajustements nécessaires

3.2.4.2. Mise en place d'un Comité de suivi des Orientations Stratégiques

Il est important qu'au sein de la DTE et en relation avec l'ANTE et le HCTE, soit installé un véritable Comité de Suivi du Plan Stratégique devant permettre d'assurer la qualité des conditions de mise en œuvre. Ce comité aura aussi un rôle d'alerte notamment pour informer le Ministre des éventuels problèmes et retards dans la réalisation des différents projets impliquant le Département.

3.2.4.3. Organisation de l'implication de la Direction des Togolais de l'Extérieur

Il s'agit de prévoir au niveau des dispositifs institutionnels le rôle de délégation interministériel que joue la DTE en matière de projets et de stratégies d'implication des Togolais de l'Extérieur dans le processus de développement du Togo.

3.3.5. DES MESURES SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DIFFUSION POUR PRÉPARER LA TABLE RONDE

Une fois le document de stratégie validé, nous préconisons de mettre en œuvre certaines activités de portée stratégique venant en complément indispensable du projet de "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora" :

3.3.5.1. Conférence de Presse

Nous suggérons d'envisager la Conférence de Presse comme l'aboutissement de l'atelier de validation se tenant dans la matinée.

3.3.6.2. Diffusion du "Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise"

Une campagne ciblée sera organisée auprès de plusieurs acteurs clés y compris via les médias ...

3.3.5.3. Mise en œuvre d'une feuille de route pour la Table Ronde

Nous préconisons de préparer et mettre en œuvre une feuille Route balisant la période entre l'Atelier national de validation du plan stratégique et le Premier Forum de Mobilisation des Togolais de l'Extérieur incluant la Table Ronde de Mobilisation des Ressources. Il est important de démarrer ce plan de préparation du Premier Forum des Togolais de l'Extérieur tout de suite après l'atelier de validation du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise.

Il s'agit d'encadrer les différentes étapes et actions de préparation et d'animation de la Table Ronde sur la Mobilisation de la Diaspora Togolaise notamment à travers :

- Un plan d'actions prioritaires d'implication des partenaires au développement et de la société civile pour assurer la réussite de la Table Ronde autour du document de stratégie : agenda de mobilisation des PTF pour préparer la Table Ronde, préaccords d'assistance ou de préfinancement.
- Un Agenda Table Ronde d'implication de la Diaspora Togolaise. A titre indicatif, on peut citer la tournée de la Diaspora dans différents pays de résidence, les forums à thèmes avec les membres de la Diaspora installés au Togo, les échanges entre Diaspora et société togolaise, interventions publiques y compris à travers un Plan Média du Forum et de la Table Ronde de la Mobilisation de la Diaspora...

CONCLUSION : LA DIASPORA TOGOLAISE, COMME PARTENAIRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Le Gouvernement Togolais est déterminé à mettre en œuvre différentes actions stratégiques visant à canaliser effectivement vers le développement du Togo, le précieux potentiel que représente notre diaspora installée dans les différents pays d'accueil à travers le monde dont 1/3 en Occident rapportant près de 2/3 des transferts de fonds estimés à 154 Milliards de Francs CFA en 2011. C'est dans ce contexte que s'inscrit la décision d'élaborer un "Plan stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise" au service développement national.

Pour initier une démarche cohérente de mobilisation ces dernières années, l'approche du codéveloppement a été souvent retenue. Il s'agit d'un concept large impliquant non seulement les flux migratoires, la diaspora mais aussi des problématiques et des enjeux qui interpellent plus directement les pays africains, en l'occurrence la gestion des compétences et des fonds des Africains, les stratégies pour retenir en Afrique les compétences nécessaires, l'aide au développement et la lutte contre la pauvreté comme moyen de réduire la ruée vers l'Occident, la question de fuite, voire de la "traite" des cerveaux, etc. Aux yeux des Occidentaux et de plusieurs observateurs et chercheurs, le codéveloppement au sens large apparaît aujourd'hui de plus en plus comme un des moyens de participer de manière plus concrète à une démarche de développement de l'Afrique basée sur des forces africaines de l'extérieur. Cette approche tire en effet sa source d'une part, de l'observation attentive des évolutions récentes de politiques d'immigration et d'intégration des populations africaines dans les pays occidentaux et particulièrement en Europe et d'autre part, de l'existence de la volonté de retour des Africains souvent bridée par des contraintes financières et organisationnelles.

Ainsi l'étude apporte des contributions pour consolider l'approche très pragmatique du codéveloppement comme composante d'une politique de mobilisation de la diaspora togolaise au service du développement. Cette vision globale de la stratégie d'optimisation des apports des Togolais de l'Extérieur repose d'abord sur l'identification d'actions et d'outils concrets et sur une démarche plus stratégique.

Dans cette approche, la Diaspora togolaise est repositionnée au centre des orientations stratégiques et des dispositifs Institutionnels envisagés dont il est tantôt acteur tantôt bénéficiaires mais à chaque au service du développement et au bien être au Togo. A ce titre, les orientations stratégiques envisagées comportent une double dimension :

- Des priorités stratégiques pour fonder l'assise institutionnelle et organique de la mobilisation de la diaspora : mise en place de l'Agence des Togolais de l'Extérieur, du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur, mise en ordre de marche de la Direction des Togolais de l'Extérieur (avec des attributions et des moyens renforcés)...
- Des orientations stratégiques visant à concrétiser la montée en puissance des actions de mobilisations : inventaires des besoins, répertoire des compétences, optimisation des transferts de fonds, optimisation des investissements privés, développement à la base, transferts de compétences techniques et scientifiques...

Ces projets de portée stratégique sont pour l'essentiel intégrés, notamment en ce qui concerne les priorités stratégiques, dans le document de stratégie du Togo, à savoir ; la "Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi - SCAPE 2013-2017". Le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora est par ailleurs est cohérence avec les orientations du document de planification à moyen – long terme intitulé "Togo Vision 2030".

Ainsi ces différentes initiatives et innovations institutionnelles sont autant de leviers de consolidation du nécessaire du repositionnement stratégique de la Diaspora Togolaise comme un des acteurs du développement au même titre que les populations locales, la société civile ou le secteur privé...

Outre l'implication indispensable de la Diaspora notamment dans le cadre d'une tournée de rencontres en amont des associations représentatives et des leaders d'opinions de la diaspora patriote, la réussite de la mobilisation de la diaspora togolaise dépendra des réponses apportées par les partenaires clés aux questions suivantes :

- Les Autorités iront-ils au bout de leur engagement à donner confiance aux membres de la diaspora togolaise et à en faire de véritables partenaires du développement du Togo ?
- Les structures et les mécanismes préconisés seront-ils mis en place rapidement pour donner un signal fort et pour marquer le volontarisme politique du gouvernement décidé à mobiliser la diaspora ?
- Les Togolais de l'Extérieur vont-ils dépasser leurs contradictions et leurs réserves pour venir prendre leur légitime place dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement du Togo en s'appuyant sur ces outils institutionnels proposés tels que l'ANTE, le HCTE et le HIEEX ?

Par l'élaboration du "Plan stratégique de mobilisation de la Diaspora Togolaise", le Togo et les Togolais de l'Extérieur ont franchi un grand pas et sont prêts à relever le défi de l'optimisation des apports de la diaspora au développement national.

DOCUMENT-PROJET SUR LA DIRECTION DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

Exposé des motifs

Les questions de migration et de mobilité de façon générale constituent une des principales questions urgentes et d'intérêt public de notre temps, l'un des principaux défis du millénaire. Au cours des dix dernières années, l'intensification des mouvements de capitaux, des biens et services, stimulée par une croissance sans précédent des transports et des nouvelles technologies de communication, a accéléré la mobilité des populations et généré de nouvelles tendances. La pauvreté, les conflits politiques et les guerres continuent à alimenter et à influencer de façon significative les flux migratoires.

La communauté togolaise vivant à l'étranger n'a jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Faut-il un tel dénombrement démographique, il s'avère difficile de donner un chiffre exact quant au nombre de nos compatriotes expatriés ou vivant à l'étranger.

La diaspora togolaise est, ce nos jours, estimée à un million cinq cent mille (1.500.000) personnes. Comparée à la population résidente au Togo qui est estimée à cinq millions sept cent mille au dernier recensement de novembre 2010, on se rend compte rapidement de l'importance en proportion de cette diaspora comme ressource humaine potentielle pour le développement du Togo.

Faithfully, recherchés pendant la période coloniale pour servir de support à l'Administration coloniale française dans les territoires d'AEF et d'ADF, les Togolais ont développé un goût particulier pour l'aventure. Ainsi, avec ou sans qualification professionnelle, les Togolais ont émigré, légalement ou non, dans les pays étrangers. Cette tendance a pris une ampleur notable après l'indépendance.

Ainsi, travailleurs saisonniers ou permanents, fonctionnaires internationaux et fonctionnaires relevant d'autres statuts, commerçants, hommes d'affaires, étudiants, simples aventuriers constituent pour l'essentiel ce qu'il convient d'appeler le Togolais de l'Extérieur.

L'existence d'une forte communauté de Togolais résidant à l'étranger soulève deux (2) séries d'interrogations fondamentales qui interpellent la conscience des citoyens autant que l'action des gouvernants.

La première série d'interrogations peut être liée aux attentes, préoccupations, problèmes et espoirs des Togolais de l'Extérieur.

La seconde série, par contre, relève de l'action significative que pourraient engager les pouvoirs publics du pays d'origine, en l'occurrence le Togo, en vue de favoriser l'éclosion et la réalisation des rêves des Togolais résidant à l'étranger tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

- Que sont alors les problèmes cruciaux que vit la communauté Togolaise résidant à l'étranger ?
- Que sont les enjeux que pose cette communauté ?
- Les défis liés à son existence, et auxquels il faut faire face sans plus tarder ?
- Peut-on considérer la communauté togolaise à l'étranger comme un acteur de mutation en faveur du développement au Togo ?
- A quelles conditions peut-elle devenir une force de changement pour notre pays, communauté avec laquelle les forces du renouveau démocratique doivent nécessairement compter ?
- En quoi l'ouverture sociale actuelle doit-elle concerner, inclure les Togolais de l'Extérieur qui doivent être considérés comme (ou devenir) de véritables partenaires et des citoyens Togolais à part entière, avec leurs atouts, leurs potentialités, mais aussi avec leurs spécificités, leurs droits et leurs créances à la recevoir auprès des pouvoirs publics Togolais et la société civile en général ?

Les questions qui précèdent suggèrent la mise place d'une politique nationale et cohérente en faveur des Togolais résidant à l'étranger, laquelle politique ne doit souffrir ni de flou, ni d'ambiguïté, ni d'absence de vision, ni de manque de visibilité.

L'examen de ces questions ont permis de collationner des informations permettant aux autorités togolaises d'annoncer le chantier des initiatives de la mise en place d'un document sur la politique nationale en faveur des Togolais de l'étranger.

La traduction concrète de la volonté du Gouvernement d'optimiser la contribution des Togolais de l'étranger au développement économique et social du pays s'est réaffirmée par la création en 2005 de la direction des Togolais de l'étranger (décret n° 2005-118/PR du 29 décembre 2005).

Aujourd'hui, avec la nouvelle dynamique sous l'impulsion de l'institutionnalisation du cadre d'exécution du programme diaspora, la direction des Togolais de l'étranger devrait voir ses attributions et son organisation renforcées et renforcées et ce, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2012-006/PR du 6 mars 2012 portant organisation des départements ministériels.

La direction des Togolais de l'Étranger aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale visant à faire participer la diaspora à l'œuvre de la construction nationale et au développement du pays. À ce titre, elle est chargée, entre autres de :

- Définir et porter les politiques nationales dans leurs domaines de compétence notamment : migration et développement, gestion des relations avec la Togolais de l'Étranger, mobilisation de la diaspora au service du développement ...
- assurer l'assistance, la protection et la promotion des Togolais de l'étranger à travers les missions diplomatiques et consulaires ;
- participer à la mobilisation de la diaspora par le transfert de leurs compétences et savoir-faire ;
- créer les conditions favorables au retour, à l'insertion et au séjour de la diaspora sur le territoire nationale ;
- suivre les questions de rapatriement ;
- maximiser les effets positifs potentiels de la migration sur le développement du pays ;
- asseoir une politique de partenariat fructueux avec les pays de résidence dans l'intérêt des Togolais de l'étranger.

Le programme intitulé « initiatives pour le recours aux compétences et autres ressources de la diaspora togolaise », rattaché provisoirement au Premier ministère, a pour mission, la mobilisation de l'expertise de la diaspora hautement qualifiée, l'accompagnement de l'investissement privé des migrants au Togo, et le financement des actions d'appui au développement local dans les régions locales. Ce programme devrait intégrer vers un statut de véritable agence avec une autonomie de fonctionnement et financement.

DOCUMENT-PROJET SUR LE HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

STATUTS

PREAMBULE

La crise sociopolitique qu'a connue le Togo a contraint certains togolais à s'exiler ou à s'installer volontairement dans divers pays d'Europe (France, Belgique, Allemagne, Suisse etc), d'Amérique du Nord (USA, Canada) et d'Afrique (Sénégal, Gabon, Niger etc, Côte d'Ivoire etc).

Ainsi, s'est constituée une importante diaspora togolaise qui contribue énormément à la croissance de l'économie nationale. Bien entendu de façon individuelle dans la plupart des cas.

Conscients que c'est à travers un regroupement associatif faisant office d'un véritable creuset national où viendront se fondre toutes les compétences et énergies en vue du développement du Togo, les togolais de tout horizon ont décidé de se constituer en une association régie par la loi n°40-484 du 1^{er} juillet 1991 dont la teneur des statuts suit :

TITRE Ier : DENOMINATION-SIEGE-DUREE

Article 1^{er} : Il est créé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront, une association apolitique, laïque et à but non lucratif) dénommée, « Haut conseil des Togolais de l'extérieur » (H-CTE)

Article 2 : Le siège du Haut conseil des Togolais de l'extérieur est fixé à Lomé quartier Rue, BP.

Toutefois, ce siège peut être transféré en tout autre lieu du territoire de la République du Togo sur décision de l'Assemblée générale.

Article 3 : L'association est créée pour une durée illimitée.

TITRE II . BUTS-OBJECTIFS-MOYENS D'ACTIONS

Article 4 : Le Haut conseil des Togolais de l'extérieur a pour but de :

- permettre aux Togolais établis à l'étranger de participer à la vie nationale;
- donner des avis et formuler des recommandations dans le cadre de l'élaboration et de la mise en application de la politique nationale en matière de protection, de gestion et de promotion des Togolais vivant à l'extérieur ;
- susciter et encourager, encadrer et suivre l'investissement des Togolais vivant à l'extérieur aux fins de leur participation effective au développement du pays et à la construction nationale ;
- développer une stratégie pour sauvegarder les intérêts des Togolais de l'extérieur ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique adéquate d'intégration des Togolais de l'extérieur, dans le tissu économique et socioculturel du pays ;
- promouvoir des échanges culturels, économiques et sportifs entre le Togo et les pays d'accueil ;

devenir à éviter toutes formes de discrimination entre les Togolais de l'extérieur et ceux de l'intérieur

Article 5 : L'association a pour objectifs de :

- constituer un cadre de réflexion, d'information et d'échanges de tous les problèmes des membres ;
- renforcer les capacités d'organisation des membres ;
- développer l'esprit d'entraide et d'entrepreneuriat des membres
- aider les Togolais de la diaspora à mieux connaître l'actualité du pays.

Article 6 : Pour atteindre ses objectifs, l'association entend entre autres moyens

- informer, sensibiliser et former les membres ;
- organiser des tables rondes, causeries, débats et séminaires
- collaborer avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et les associations de la diaspora.

TITRE III ; MEMBRES – MODES D'ADHESION - QUALITÉ DE MEMBRE

Article 7 : Le Haut conseil des Togolais de l'extérieur est composé des membres de ses sections dans les différents pays de résidence

Sont membres des sections :

tout membre d'association constituée, enregistrée et agréée auprès des autorités compétentes du pays de résidence et/ou auprès des missions diplomatiques et consulaires qui adhèrent librement aux présents statuts ;

- les Togolais régulièrement enregistré auprès des missions diplomatiques consulaires jouissant de ses droits civiques qui adhèrent librement aux présents statuts

Article 8 : Est adhérent au haut conseil des Togolais de l'extérieur, tout membre de la section d'un pays qui s'est acquitté de ses droits d'adhésion

Article 9 : L'adhésion prend effet après paiement des droits.

Article 10 : La qualité de membre se perd par :

- décès ;
- démission ;
- radiation

Article 11 : Tout membre démissionnaire ou exclu ne peut prétendre au remboursement de son droit d'adhésion ni de ses cotisations antérieures. Il doit, en revanche, s'acquitter d'éventuelles dettes qu'il aurait contracté vis-à-vis de l'association

TITRE IV : ORGANISATION - FONCTIONNEMENT

Article 12 : Les organes du Haut conseil des Togolais de l'extérieur sont :

- 1- Au plan supranational
 - l'assemblée générale ;
 - le bureau exécutif
- 2- Dans le pays de résidence
 - l'assemblée communautaire ;
 - le bureau communautaire

CHAPITRE 1^{er} : DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 13 : L'assemblée générale est l'instance suprême du Haut conseil des Togolais de l'extérieur.

Elle se réunit une (1) fois tous les deux ans en session ordinaire, sur convocation de son président, ou le cas échéant, sur convocation de son vice-président

Elle peut être convoquée en session extraordinaire par le président du bureau exécutif, le vice-président ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres sur la base d'un ordre du jour préalablement établi à cet effet ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres du bureau exécutif.

Article 14 : L'Assemblée générale définit la politique générale du Haut conseil des Togolais de l'extérieur visant à faire participer la diaspora à l'œuvre de la construction nationale et au développement du pays. A ce titre, le Haut conseil des Togolais de l'extérieur est chargé, notamment de :

- participer à la mobilisation de l'expertise de la diaspora hautement qualifiée au profit du développement du pays ;
- accompagner l'investissement privé des migrants au Togo ;
- encourager le financement des actions d'appui au développement local dans le cadre de la politique de décentralisation ;
- nommer les membres du bureau exécutif après élection ;
- adopter les rapports d'activités du bureau exécutif ;
- émettre des avis sur toute question se rapportant à la diaspora togolaise ;
- désigner sur proposition du bureau exécutif un commissaire aux comptes indépendant.

Le Haut conseil des Togolais de l'extérieur peut recevoir du gouvernement toute autre mission en rapport avec son domaine d'activité

Article 15 : L'assemblée générale du Haut conseil des Togolais de l'extérieur comprend :

- 1- Des membres avec voix délibératives

Un (1) délégué au moins, élu par pays ou cinq (5) délégués au maximum à raison d'un délégué par tranche de 5.000 résidents régulièrement immatriculés.

- 2- Des membres admis comme observateurs sans voix délibératives :
- un (1) représentant du Président de la République ;
 - un (1) représentant de l'Assemblée nationale ;
 - un (1) représentant de la Primature ;
 - un (1) représentant du ministère des affaires étrangères ;
 - deux (2) représentants de la chambre du commerce et d'industrie ;
 - un (1) représentant de la société civile la plus représentative ;
 - tout Togolais de l'extérieur non membre de la délégation officielle de son pays de résidence.

Article 16 : Les travaux de l'assemblée générale se déroulent en plénière et en commissions.

Article 17 : L'assemblée générale élit en son sein un bureau exécutif

CHAPITRE II : DU BUREAU EXECUTIF

Article 20 : Le bureau exécutif est l'organe d'exécution des décisions prises par l'assemblée générale. Sur convocation de son président, le bureau exécutif se réunit une fois (1) par mois ou chaque fois que la situation l'exige.

Le président du bureau exécutif représente le Haut conseil des Togolais de l'extérieur dans les rapports avec les autorités togolaises et avec les tiers.

Article 21 : Le bureau exécutif est composé de trois membres :

- un (1) président ;
- un (1) vice-président ;
- un (1) secrétaire général ;
- un (1) secrétaire général adjoint ;
- un (1) trésorier général

Ils sont tous élus par l'assemblée générale pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois. Ils peuvent résider au Togo.

Article 22 : Le bureau exécutif recrute un (1) assistant pour le secrétaire général, pour l'aider dans ses attributions.

CHAPITRE IV : DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Article 24 : L'assemblée communautaire est l'organe suprême de décisions de toute nature dans chaque pays de résidence. Il est le prolongement, dans les pays de résidence, de l'assemblée générale ou Haut conseil.

CHAPITRE VI : DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Article 25 : Dans chaque pays de résidence, le bureau communautaire est l'organe d'exécution des décisions prises en assemblée communautaire et des directives et recommandations du bureau exécutif du Haut conseil des Togolais de l'extérieur. Il est chargé de l'animation et de la gestion de la section.

TITRE V : DES RESSOURCES

Article 26 : Les ressources du Haut conseil des Togolais de l'extérieur proviennent :

- des droits d'adhésion et des cotisations des membres ;
- des subventions ;
- des dons et legs acceptés par le Haut conseil des Togolais de l'extérieur ;
- des produits des manifestations et activités diverses ;
- des appels de fonds au sein des membres ;

Article 27 : La cotisation est annuelle.

Son taux, est fixé par l'assemblée générale. Elle est payable par chaque communauté avant la fin du premier trimestre de l'année en cours. Elle peut être payée à titre individuel par un adhérent.

TITRE VI : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 28 : Seule l'assemblée générale, instance suprême du Haut conseil des Togolais de l'extérieur, peut réviser ou modifier les dispositions des présents statuts à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

Article 29 : La décision de dissolution du Haut conseil des Togolais de l'Extérieur est prise en assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

Article 30 : En cas de dissolution, les ressources et les biens du Haut conseil des Togolais de l'extérieur sont remis, après paiement de toutes les dettes et charges, aux œuvres de bienfaisance au Togo.

Article 31 : Le bureau exécutif élabore un règlement intérieur qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée générale. Le règlement intérieur détermine, en tant que de besoin, les détails des présents statuts.

Article 32 : Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée générale.

Fait à

L'Assemblée Générale Constitutive

PROJET DE DECRET PORTANT RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE DU HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR (HCTE)

DOCUMENT-PROJET SUR L'AGENCE NATIONALE DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR**PROJET DE LOI N° _____
PORTANT CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR**

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Il est créé un établissement public administratif dénommé Agence nationale des togolais de l'extérieur, ci-après désigné ANTE.

L'ANTE jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Article 2 : L'ANTE a pour mission de recourir aux compétences, au savoir-faire et aux ressources financières de la diaspora togolaise en vue de la relance du développement socio-économique du pays.

À ce titre, elle est chargée de :

- créer un environnement propice à la mobilisation des compétences de la diaspora togolaise afin de disposer des ressources humaines hautement qualifiées au service des secteurs jugés prioritaires ;
- améliorer le climat des affaires et de l'entrepreneuriat privé pour inciter des Togolais de la diaspora à transférer tout ou partie de leurs activités au pays, et à investir dans des créneaux où leur savoir-faire entrepreneurial est nécessaire pour promouvoir l'emploi des nationaux et des jeunes en particulier ;
- stimuler les mécanismes d'appui aux initiatives de développement local et toutes activités qui favorisent une meilleure adéquation formation-emploi à travers des initiatives de codéveloppement et d'aides au développement ;
- aider et conseiller les Togolais de l'étranger désireux d'avoir une implication plus accrue dans le processus de développement économique et social du pays ;
- initier et conduire des projets gouvernementaux et autres projets de développement social et culturel impliquant l'intervention des Togolais de l'Extérieur ;
- ce déterminer et de mettre en œuvre les modalités de réinsertion des Togolais de l'extérieur, en collaboration avec tous les services nationaux concernés.

Article 3 : L'organisation et le fonctionnement de l'ANTE sont fixés par décret en conseil des ministres.

Article 4 : Les ressources de l'ANTE se composent :

- du budget de l'Etat ;
- des subventions de l'Etat ;
- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources générées par les activités propres de l'Agence

Article 5 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE NATIONALE DES TOGOLAIS DE L'ÉTRÉRIEUR (ANTE)

CHAPITRE I^{er} : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : Le présent décret fixe l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale des Togolais de l'étranger, ci-après désignée Agence.

L'Agence est un établissement public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Article 2 : Le siège de l'Agence est établi à Lomé. Toutefois, sur demande du conseil d'administration, le siège de l'Agence peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par délibération du conseil des ministres saisi par le ministre des affaires étrangères et de la coopération.

CHAPITRE II : DES ATTRIBUTIONS DE L'AGENCE

Article 3 : Conformément aux dispositions de la loi n° _____ du _____ susvisé, l'Agence a pour mission de recourir aux compétences, au savoir-faire et aux ressources financières de la diaspora togolaise en vue de la relance du développement socio-économique du pays.

A ce titre, elle est chargée de :

- créer un environnement propice à la mobilisation des compétences de la diaspora togolaise afin de disposer des ressources humaines hautement qualifiées au service des secteurs jugés prioritaires ;
- améliorer le climat des affaires et de l'entrepreneuriat privé pour inciter des Togolais de la diaspora à transférer tout ou partie de leurs activités au pays, et à investir dans des créneaux où leur savoir-faire entrepreneurial est nécessaire pour promouvoir l'emploi des nationaux et des jeunes en particulier ;
- stimuler les mécanismes d'appui aux initiatives de développement local et toutes activités qui favorisent une meilleure adéquation formation-emploi à travers des initiatives de codéveloppement et d'aides au développement ;
- aider et conseiller les Togolais de l'étranger désireux d'avoir une implication plus accrue dans le processus de développement économique et social du pays ;
- initier et conduire des projets gouvernementaux et autres projets de développement social et culturel impliquant l'intervention des Togolais de l'étranger ;
- de déterminer et de mettre en œuvre les modalités de réinsertion des Togolais de l'étranger, en collaboration avec tous les services nationaux concernés.

Article 4 : L'Agence peut recevoir du gouvernement toute autre mission en rapport avec son domaine d'activité.

CHAPITRE IV : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Article 7 : Les organes de l'Agence sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction exécutive

Section 1^{re} : Du conseil d'administration

Article 8 : Le conseil d'administration assure, par ses délibérations, la bonne exécution des missions assignées à L'Agence.

Il est constitué de représentants de l'Etat, du secteur privé, de la société civile.

Sont membres du conseil d'administration :

- le ministre des affaires étrangères ou son représentant, président ;
- le président du Haut conseil des Togolais de l'extérieur ou son représentant, vice-président ;

Membres :

- le Représentant du Ministre chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- le Représentant du Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé ;
- le Représentant du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;
- le Représentant du Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ;
- le Représentant du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- le Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- le Représentant du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale ;
- le Représentant du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- le directeur des togolais de l'extérieur, membre ;
- deux (2) représentants de la chambre de commerce et d'industrie ;
- un (1) représentant de la société civile la plus représentative ;

Article 9 : Les membres du conseil d'administration visés à l'article 8 ci-dessus sont nommés par décret en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé des affaires étrangères, après désignation par les autorités, les structures ou les organismes dont ils relèvent.

Article 10 : La durée du mandat d'administrateur est de trois (3) renouvelable une fois.

Article 11 : Le conseil d'administration peut s'adjoindre, à titre consultatif, de toute autre personne dont l'expertise est nécessaire.

Article 12 : Les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Toutefois, les administrateurs perçoivent une indemnité compensatoire des frais engagés dans l'accomplissement de leur mission.

Le montant de cette indemnité est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre des affaires étrangères et de la coopération.

Article 13 : En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de démission, de déchéance d'incapacité ou de décès, il est pourvu au remplacement de l'administrateur concerné dans un délai de deux (2) mois et dans les mêmes conditions que sa désignation.

La durée du remplacement couvre la période du mandat restant à courir pour le membre du conseil ainsi remplacé.

Article 14 : En cas d'irrégularité, de fautes lourdes commises par un administrateur, ce dernier est suspendu de ses fonctions par le ministre des affaires étrangères et de la coopération, après délibération du conseil d'administration, nonobstant des poursuites judiciaires.

Article 15 : Le conseil d'administration, par ses délibérations, détermine les grandes orientations de la politique de l'Agence.

A ce titre, il a pour mission de :

- examiner et adopter le budget et le plan d'action annuels de l'Agence, ainsi que le rapport d'activités du directeur exécutif ;
- recruter, par appel à candidature, le directeur général et les directeurs des départements ;
- fixer la grille des rémunérations et autres avantages accordés au personnel ;
- déterminer les indicateurs de performances de l'Agence ;
- procéder régulièrement à l'évaluation des performances de l'Agence ;
- nommer le ou les commissaires aux comptes ;
- donner quitus aux comptes de gestion du directeur exécutif ;
- accepter les dons et autoriser les prêts et les opérations d'aliénation de l'Agence ;
- approuver le manuel de procédure et de travail de l'Agence.

Il peut saisir le ministre des affaires étrangères et de la coopération d'une proposition de suspension du directeur exécutif de l'Agence pour faute grave.

Article 16 : Le conseil d'administration se réunit deux (2) fois par an, en session ordinaire sur convocation de son président et en session extraordinaire sur l'initiative de son Président ou à la demande d'un tiers (1/3) au moins de ses membres.

Article 17 : Le programme d'action de l'Agence ainsi que le rapport d'activités du Directeur exécutif ne peuvent être étudiés qu'au cours d'une session ordinaire du conseil d'administration.

Article 18 : Les décisions du conseil d'administration de l'Agence sont valables si au moins la moitié (1/2) des membres plus (+) un (1) participent à la délibération.

Si le quorum n'est pas atteint, la séance est reportée de deux (2) semaines et le conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Ces décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage de voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante.

Section 2 : de la direction générale

Article 19 . La direction générale de l'Agence est l'organe d'exécution des programmes et délibérations approuvés par le conseil d'administration.

Elle est dirigée par un directeur général nommé par décret pris en conseil des ministres pour une durée de quatre (4) ans renouvelable une fois.

Article 20 . La direction générale de l'Agence est chargée de :

- préparer les avant-projets de programmes et de les soumettre au conseil d'administration ;
- élaborer le budget et les états financiers et de les soumettre au conseil d'administration pour examen et adoption ;
- assurer la conception, l'analyse et la mise en œuvre de toutes les activités de l'Agence ;
- recruter le personnel de l'Agence ;
- exécuter les programmes et délibérations arrêtés par le conseil d'administration et de lui rendre compte des activités par un bilan ;
- exercer l'autorité sur l'ensemble du personnel de l'Agence ;
- assurer le secrétariat du conseil d'administration de suivre, coordonner et contrôler les activités des différents Départements ;
- explorer les sources de financement et en rendre compte au conseil d'administration ;
- exécuter les projets dont l'Agence a la maîtrise d'ouvrage ;
- veiller aux intérêts de l'Agence ;
- contrôler les dépenses et les recettes de l'Agence ;
- proposer la grille des salaires et accessoires du personnel et de les soumettre à l'adoption du Conseil d'Administration

Article 21 . Le directeur général est responsable devant le Conseil d'Administration de l'Agence de l'exécution du programme arrêté par ce dernier, ainsi que de la gestion de l'Agence.

Article 22 : Pour assurer sa mission, l'Agence dispose en son sein des départements techniques placés sous la coordination du directeur général.

Chaque département technique est dirigé par un directeur.

Article 23 . Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des départements techniques visés à l'article précédent sont fixés par arrêté du ministre chargé des affaires étrangères, après délibération du conseil d'administration.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 : Les ressources de l'Agence proviennent :

- du budget de l'Etat ;
- des subventions de l'Etat ;
- des dons et legs ;
- de toutes autres ressources générées par les activités propres de l'Agence.

Article 25 : La gestion des ressources de l'Agence est soumise au contrôle de la Cour des comptes.

Article 26 : Le ministre des affaires étrangères et de la coopération et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

DOCUMENT-PROJET SUR LE FORUM DES TOGOLAIS DE L'ÉTRANGER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TOGO

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sous l'impulsion de Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise, le pays s'est résolument engagé sur la voie de la réconciliation, de la modernisation et du développement. Les actes posés depuis plusieurs mois illustrent le volontarisme politique et marquent un tournant historique auquel chacun des Togolais est invité à participer. Après les signes forts donnés pour remobiliser toutes les composantes de la Nation, il est important pour le Gouvernement d'associer les Togolais de l'Étranger au grand mouvement de recensement du pays. Le Togo a besoin de tous les Togolais où qu'ils soient. Il a été rétorqué de prendre en compte les apports en compétences et en moyens financiers des Togolais de l'Étranger parmi les tâches prioritaires prévues dans la feuille de route du Gouvernement d'Union nationale issue de l'Accord Politique Global.

C'est dans ce contexte que la mobilisation des Togolais de l'Étranger est considérée comme un des facteurs de réussite des efforts de reconstruction du pays, le Gouvernement s'étant engagé à "créer les conditions d'une implication plus forte de la Diaspora togolaise à l'œuvre de reconstruction nationale".

C'est dans ce cadre que le Gouvernement togolais prévoit organiser une série de manifestations et l'activité dédiées aux Togolais de l'Étranger, l'un des événements-phares envisagés par les Autorités étant le **PREMIER FORUM DE MOBILISATION DES TOGOLAIS DE L'ÉTRANGER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TOGO**.

Concrètement, il s'agit, lors de cette grande manifestation, de parvenir à atteindre des objectifs stratégiques, notamment :

- Assurer l'appropriation large des projets stratégiques présentés dans le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise préparé par le Gouvernement avec le financement de la BAD ;
- Faire un état des lieux de la situation des Togolais de l'Étranger et construire avec eux les outils et moyens de renforcement des relations avec le Togo, leur pays d'origine ;
- Définir de manière concertée les conditions de mise en œuvre des projets et initiatives des Togolais de l'Étranger permettant de matérialiser leurs contributions effectives au développement du Togo ;
- Commencer à préparer les bases et les outils d'une stratégie concertée visant à apporter aux Togolais de l'Étranger, une assistance concrète mutuellement en regard aux problèmes de la vie quotidienne et dans les relations avec les administrations des pays de résidence à l'étranger.

Fondamentalement, les résultats des travaux et discussions issus de cet événement fondateur seront soumis au Gouvernement notamment dans la perspective de les prendre en compte dans les projets stratégiques devant être présentés aux partenaires au développement dans le cadre de la Table Ronde.

Placé sous le haut patronage de la Présidence de la République, le Forum de mobilisation des Togolais de l'Étranger vise à valoriser et à améliorer l'implication et l'intéressement des Togolais de l'Étranger pour des contributions partagées au progrès économique et social du Togo. Partant de la démarche de codéveloppement (vision élargie), il s'agit pour le gouvernement de renforcer les actions du Togo dans les domaines clés impliquant non seulement les flux migratoires, la diaspora mais aussi des problématiques et des enjeux géopolitiques tels que : la gestion stratégique des compétences et des avoirs financiers des Africains, les stratégies pour en Afrique de tenir ses compétences indispensables au progrès, à l'aide au développement, à la lutte contre la pauvreté comme moyen de réduire la fuite vers l'occident, à la défen des cerveaux au renforcement des échanges régionaux et Sud - Sud, à la valorisation de la présence des Africains dans les instances des décisions internationales.

PREMIÈRE APPROCHE DES OBJECTIFS ET RESULTATS

Les principaux objectifs du FORTEX peuvent se définir comme suit :

- Objectif global : Faire des Togolais de l'Extérieur des partenaires stratégiques du développement au Togo.
- Objectif spécifique : Créer les outils et conditions d'une implication plus forte des Togolais de l'Extérieur dans les processus de reconquête et de développement au Togo.

Concrètement, pour atteindre ces objectifs, le Forum vise à concrétiser les principaux résultats :

- Un espace privilégié est offert pour débattre des enjeux stratégiques et proposer des moyens concrets d'implication des Togolais de l'Extérieur au développement du Togo ;
- Un premier état des lieux est fait sur la situation des Togolais de l'Extérieur ;
- Un ensemble d'outils et de moyens de renforcement des relations entre le Togo et les Togolais de l'Extérieur est proposé ;
- Les modalités de mise en œuvre des projets et initiatives des Togolais de l'Extérieur sont proposées, permettant ainsi de matérialiser les contributions effectives au développement du Togo (répertoire des compétences, bourse des projets, charte du porteur de projet, filières de financement et de cautionnement dédiées, instruments d'épargne...),
- Des opérateurs économiques togolais et notamment les banques présentent leurs entreprises et les services qui peuvent intéresser les Togolais de l'Extérieur ;
- Les contraintes, freins et autres blocages pesant sur les mouvements de transferts de compétences et des apports financiers des Togolais de l'Extérieur au profit du Togo sont identifiés et analysés ;
- Des propositions et des recommandations sont faites sur le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise notamment pour finaliser les projets stratégiques et les demandes de financement à soumettre aux partenaires au développement lors de la Table Ronde intégré au Forum comme l'aboutissement de ces premières assises gouvernement, diaspora, société civile et PIF.

Le Forum se déroulera sur 5 jours avec comme offre de rencontres :

- Des ateliers thématiques partant des orientations proposées dans le Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise et aboutissant une conférence de synthèse des questions traités en ateliers ;
- Des conférences plénières pour exposer les principales conclusions et recommandations pour définir les projets stratégiques à soumettre aux PIF ;
- La Table Ronde de Mobilisation des Ressources pour la mise en œuvre du Plan Stratégique de Mobilisation de la Diaspora Togolaise enrichi des propositions et recommandations des Ateliers du Forum ;
- Des activités culturelles et sociales dédiées à la Diaspora.

DOCUMENT-PROJET SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

STRATÉGIES POUR LA CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENTS DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

GENERALITES

Un fonds d'investissement se définit généralement comme une entité ou une société qui gère, par l'entremise d'un professionnel, un capital placé dans un portefeuille d'actions d'entreprise cotées ou non.

Un fonds d'investissement peut être spécialisé dans les opérations d'acquisition ou de prise de participations dans des entreprises non cotées.

Typologie des fonds d'investissement :

De multiples types de fonds d'investissements peuvent être envisagés selon les objectifs, les destinations des fonds et les attentes des partenaires et investisseurs.

A titre indicatif, on peut relever les exemples suivants de fonds d'investissements :

- fonds d'investissements de proximité ;
- fonds d'épargne développement ;
- fonds communs de placement ;
- fonds de capital-risque ;
- fonds souverains ;
- hedge-funds ;
- etc ..

Spécificités permettant de différencier les fonds d'investissements

Un fonds d'investissement peut être caractérisé à partir des spécificités suivantes :

- la période de souscription du fonds d'investissements ;
- les avantages fiscaux associés ;
- la composition du fonds ;
- les critères de placement spécifiques tels le capital risque, le capital développement ou les fonds LBO ;
- disponibilité des capitaux investis ;
- durée de placement des fonds ;
- les garanties et risques de perte des capitaux investis ;
- profil des entreprises ou secteurs ciblés ;
- etc ..

ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE DE MISE EN PLACE D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA DIASPORA TOGOLAISE

Sans constituer une analyse exhaustive, nous pouvons caractériser le contexte de mise en place du futur Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur à travers les éléments clés de faiblesses, de menaces, de forces et d'opportunités.

Faiblesses

Les principales faiblesses du projet de création d'un fonds d'investissement de la diaspora togolaise sont de plusieurs ordres.

Au niveau institutionnel

- la question cruciale de la confiance de la diaspora togolaise dont une partie reste relativement méfiante, une défiance lien tant les initiatives d'investissements ;
- une politique spécifique de soutien aux fonds d'investissements restant à considérer ;
- une culture d'investissement limitée des banques et autres établissements de crédits et de microfinance ;
- un code d'investissement relativement récent ;
- le manque d'étude prospective et de propositions sur les secteurs porteurs de l'économie et les carences de mesures incitatives pour soutenir des secteurs où l'on veut encourager les investissements privés

Au niveau économique

- une bancarisation réduite voire inexistante notamment au niveau des bénéficiaires de transferts de fonds et des acteurs de l'informel ;
- une insuffisance de la culture économique et d'investissement tant au Togo qu'au sein de la diaspora togolaise parmi laquelle la part d'entrepreneurs reste relativement limitée ;
- un secteur privé peu diversifié limitant de fait les champs d'investissements ;
- un secteur informel orienté souvent vers des activités de subsistance et souffrant d'un manque de structuration et ne présentant pas de garantie pour attirer des investisseurs.

Au niveau social

- une pauvreté qui oblige à orienter une part importante des capacités de transferts de fonds vers des dépenses vitales de consommations des bénéficiaires familiaux souvent démunis ;
- un taux de chômage traduisant les difficultés à concrétiser des initiatives et des projets, et un environnement économique offrant peu de perspectives aux jeunes qui sont pourtant les meilleurs pages d'avenir et de capacités d'investissement.

Mécanismes

La mise en place d'un Fonds d'Investissement des Togolais de l'Extérieur peut souffrir des menaces et problèmes suivants :

- des interrogations sur l'environnement politique ;
- un environnement économique et des affaires souvent marqué par des monopoles et des positions fortes de certains acteurs limitant les niches possibles de déploiement d'acteurs par d'autres acteurs ;
- des règles de concurrence parfois contournées par les acteurs présents au pays. Une situation de concurrence irrégulière allant jusqu'à hypothéquer de fait les chances de nouveaux concurrents résidents hors du Togo ;
- des secteurs en développement souvent captés par des acteurs puissants disposant d'avantages et de moyens émergeant des obstacles et contraintes liées contre l'accès au secteur les plus porteurs ;
- des risques de remise en cause des mesures incitatives pouvant être proposées pour mobiliser l'épargne des togolais de l'extérieur ;
- la persistance des appréciations parfois négatives de la diaspora sur l'environnement des affaires ;
- les sentiments d'échec associés aux investissements dans le passé en raison souvent de comportements conduisant à dissuader d'investir.

Forces

Le projet de Fonds d'Investissement des Togolais de l'extérieur peut bénéficier de plusieurs atouts :

Au Togo

- les taux de croissance relativement élevés de l'économie togolaise variant entre 4 et 6% depuis plusieurs années ;
- les besoins des populations qui constituent autant de demandes potentielles dès lors qu'elles seraient satisfaites ;
- la disponibilité et l'engagement des autorités et administrations publiques chargées de porter ou d'accompagner des projets d'investissements ;
- l'application du droit de l'INDA comme un cadre structuré de mise en œuvre des activités et de réalisation des investissements ;
- les apports du code d'investissement, notamment en termes d'ouverture économique, de sécurisation des investissements et de clarification des différents régimes offerts aux investisseurs ;
- la démarche en cours de réduction des formalités et coûts de création d'entreprise ;

- la qualité et la compétitivité des ressources humaines.

Au niveau des pays de résidence des Togolais de l'étranger

- Des associations et regroupements de Togolais de l'étranger prennent déjà des initiatives visant à se réunir autour de projets incluant parfois des collectes de fonds pour des projets souvent sociaux ou humanitaires mais aussi parfois avec une dimension d'investissements ;
- Des solutions de collectes d'épargne des migrants comme le « compte épargne co-développement » apparaissent comme des leviers de mobilisation des fonds de la diaspora ;
- La pression des législations occidentales en matière d'immigration qui peut pousser de plus en plus de Togolais expatriés à rentrer au pays, les restrictions étant de plus en plus difficiles à supporter ;
- La banalisation de certaines formes de xénophobie dans les pays d'adoption notamment en Europe où le retour au pays peut devenir une option.

Opportunités

Le Togo ne manque pas d'opportunités pour assurer le déploiement et la réussite d'un projet tel que le Fonds d'investissement des Togolais de l'Étranger, nous citons :

- la volonté politique et la détermination gouvernementale d'impliquer la diaspora comme un véritable partenaire de développement du Togo ;
- un secteur agricole en pleine modernisation dont la montée en puissance et les regroupements en coopératives des exploitants agricoles et le passage aux phases de maturation permettront d'en faire un des secteurs clés d'investissement futurs au Togo ;
- les possibilités et facilités offertes par la Zone Franche ;
- l'existence de potentiels énormes de développement dans des secteurs clés tels que :
 - le Port Autonome de Lomé (PAL) et les multiples activités de services portuaires à développer et la position stratégique du pays comme port d'approvisionnement des pays de l'interland ;
 - la reconnaissance du Togo comme une plateforme financière de premier plan dans la région avec la présence de grandes institutions et établissements bancaires, financiers et d'assurance ;
 - les privatisations ;
 - le secteur aérien avec la perspective d'extension de l'Aéroport et le développement d'activités et services aériens et aéroportuaires ;
 - les transports et notamment les Rails, les Routes et autres infrastructures ;
 - le tourisme et particulièrement l'écotourisme, l'hôtellerie, les circuits de découvertes de sites culturels notamment les Châteaux Tamboorma au Nord Togo, un site classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
 - l'agrobusiness et plus largement l'économie verte ;

- la santé et le secteur privé de la santé notamment depuis la mise en route de la Sécurité Sociale au Togo,
- l'éducation et notamment le secteur de l'enseignement privé et de la formation professionnelle ;
- l'informatique et plus globalement les NTIC,
- les télécommunications fixes et mobiles et les services internet (opportunités liées à l'ouverture annoncée du marché des opérateurs virtuels (de mobiles et internet)...

DEFIS A RELEVÉR POUR REUSSIR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Le projet de Fonds d'Investissement des Togolais de l'Étranger s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus large visant à mobiliser la diaspora au service du développement et de manière plus spécifique à s'appuyer sur les transferts de fonds comme un des leviers clés. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les principaux défis définis comme suit :

- l'ardente nécessité de créer et renforcer la confiance entre le Togo et sa diaspora,
- le besoin de répondre aux exigences fortes de reconnaissance des Togolais de l'Étranger et leurs représentants ;
- les actions indispensables en vue de convaincre les Togolais de l'Étranger de la validité des propositions d'investissements dans le pays notamment à travers les privatisations et les programmes immobiliers ;
- la nécessité de définir une vision et des orientations stratégiques pour la mise en place du Fonds d'Investissements des Togolais de l'Étranger ;
- le besoin d'améliorer l'environnement des affaires ;
- la question de la consolidation de l'état de droit et des sécurités économiques ;
- les attentes fortes en matière de droit foncier et de projets immobiliers ;
- la création de conditions spécifiques visant à améliorer le rendement des transferts de fonds notamment avec une politique de réduction de coûts ou des développements des solutions alternatives coûts réduits ;
- l'importance des articulations à trouver entre le fonds et les acteurs du secteur de transferts de fonds, à savoir : les banques, les sociétés de transferts d'argent, les réseaux d'agences postales et les acteurs informels de transferts de fonds ;
- le besoin de disposer de données fiables sur les secteurs à forts potentiels et sur autres domaines cibles devant bénéficier des investissements des Togolais de l'Étranger ;
- l'identification et la réduction des freins et obstacles au développement des investissements de la diaspora togolaise ;
- les articulations à trouver entre les investissements de la diaspora et les besoins familiaux qui absorbent une part importante des transferts de fonds ;
- le statut à donner aux apports de la diaspora à l'instar des aides publiques au développement qui confèrent le statut de bailleurs de fonds ;

La vision et les orientations stratégiques devront permettre de donner des éléments et approches visant à répondre à ces défis que le Togo doit relever.

VISION POUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS D'EXTERIEUR

Dans les 3 à 5 années de sa création, le Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur pourrait devenir un des acteurs clés du financement de l'économie togolaise. Le fonds a pour vocation d'apporter la contribution financière de la diaspora togolaise déterminée à participer activement à l'objectif de prospérité du Togo et à améliorer le mieux-être des populations.

C'est cette vision qui sert de fondement aux objectifs stratégiques proposés pour concrétiser la mise en place du Fonds d'investissements des Togolais de l'Extérieur.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE MISE EN PLACE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

Objectif stratégique 1 : Créer un environnement institutionnel, économique et social favorable

Les principales actions pour tenir cet objectif crucial d'amélioration de l'environnement global sont :

Sur le plan Institutionnel

L'objectif d'amélioration de l'environnement institutionnel repose sur les actions suivantes :

- faire une communication en Conseil des Ministres pour officialiser la décision du Gouvernement de créer le Fonds d'investissement des Togolais de l'Extérieur ;
- mettre en place une comité de préparation pour la création du fonds ;
- associer les Togolais de l'extérieur au projet de création de fonds notamment par des appels à contribution et manifestation d'intérêt tant pour les souscriptions que pour l'apport de compétences, de partenariats et de réseaux ;
- réaliser une note de présentation du fonds intégrant les apports de la diaspora ;
- proposer une feuille de route pour la préparation de la création du fonds .

Sur le plan économique et social

L'environnement économique et social peut être plus favorable à travers les évolutions suivantes :

- répondre aux besoins vitaux des familles et ce, afin que les fonds mobilisés par la diaspora servent beaucoup plus pour l'épargne dédiée aux investissements au lieu d'être principalement absorbés par la consommation ;
- réduire la souffrance sociale qui conduit les Togolais de l'extérieur à être principalement préoccupés par les demandes sociales notamment en santé ou en éducation ;
- donner des perspectives aux jeunes ;
- renforcer la politique de gratuité de l'éducation publique ;

- Démocratiser l'accès au service bancaire (droit à disposer d'un compte dans les établissements financiers et bancaires du pôle public)

Objectif stratégique 2 : Consulter et impliquer en amont la Diaspora sur le profil du fonds

L'objectif d'implication des Togolais de l'Extérieur dans la mise en œuvre du projet de création du fonds peut se concrétiser comme suit :

- Organiser des consultations et des rencontres avec les représentants de la diaspora pour les associer en amont à la définition du positionnement et des ambitions du fonds ;
- Intégrer des représentants de la Diaspora au Comité de préparation de la création du fonds ;
- Définir un cadre d'information et de coordination avec les Togolais de l'extérieur ;
- Elaborer une charte des relations entre les représentants de la diaspora et le fonds ;
- Organiser l'autonomie du fonds pour que la confiance soit forte dès le départ.

Objectif stratégique 3 : Réaliser les études et supports devant permettre de créer le fonds

La finalisation des actions de préparations peut prendre les formes suivantes :

- réaliser une étude détaillée du fonctionnement : Organigramme, Capital, Structures, Partenaires, Relations avec la Diaspora, Modes de souscription, positionnement stratégique, secteurs cibles, garanties ;
- définir le positionnement stratégique du fonds, à ce titre, nous recommandons des partenariats stratégiques avec ECOWAS et Afrique et ANUAWASA en Europe ;
- concevoir les supports juridiques, commerciaux et opérationnels visant à concrétiser la création et le lancement de fonds.

Objectif stratégique 4 : Définir les budgets et les moyens d'accompagnement de la mise en place du fonds

Le démarrage effectif du fonds suppose d'évaluer les besoins financiers de fonctionnement :

- réaliser un budget initial de création du fonds : nos premières estimations se chiffrent entre 0,5 et 1 Milliards de CFA, le montant initial nécessaire ;
- définir les besoins et les financements des premiers projets et investissements du fonds qui s'élèvent à 2,3 et 4 milliards selon nos premières hypothèses ;
- élaborer un business plan du fonds basé notamment sur des projections financières sur 3 à 5 ans de ressources et des dépenses et investissements du fonds ;

- définir les montants et les modes de financements des besoins de ressources notamment : apports de fonds propres par le gouvernement pour marquer l'engagement du gouvernement, soutiens des bailleurs de fonds, souscriptions par les Togolais de l'extérieur...

Objectif stratégique 5 : Mettre en œuvre un plan de financement et de souscription du fonds

Cet objectif stratégique de recherche de solutions de financement du fonds s'articule autour des axes suivants :

- déterminer les montants globaux de financements dont le fonds a besoin en précisant la part dédiée à la création et le fonctionnement de la part devant être consacrée aux investissements au Togo ;
- faire de sorte que les souscriptions soient au maximum destinées aux investissements, le fonctionnement devant être très limité en termes de coûts ;
- valider l'architecture financière suivante :
 - Implication des partenaires financiers privés au FITEX à travers un système de syndications reposant sur 3 acteurs clés : le gouvernement / les établissements financiers / la diaspora. Pour 1.000 FCFA apporté par la Diaspora, le gouvernement aidés par les partenaires au développement en apportant 1.000 FCFA et les partenaires bancaires et financiers apportant aussi le même montant de 1.000 FCFA. Cette règle de financement en 3 tiers doit permettre d'assurer la diversité des sources de financement ;
 - Préparation et création sur financement par le gouvernement et les bailleurs de fonds ;
 - Investissements sur financement par souscription des Togolais de l'Extérieur ;
- définir les secteurs et opérations clés d'investissements :
 - Privatisations ;
 - Emprunts d'Etat ou d'entreprises publiques ;
 - Projets immobiliers ;
 - Agriculture ;
 - Télécommunications
 - Energies et Mines...
- étudier et adopter des systèmes de garanties et d'adossement du FITEX ;
- définir les avantages fiscaux et douaniers à associer aux souscriptions (exemple : X% des montants souscrits utilisables pour payer des droits de douanes, des impôts et mêmes des factures de services publics eau, électricité, téléphone auprès des opérateurs publics ...).

Objectif stratégique 7 : Lancer le fonds et planifier sa montée en puissance

Le démarrage et la montée en puissance des activités du fonds peuvent s'organiser comme suit :

- Organiser des événements au Togo et des actions de communication dans les pays de résidences pour marquer le lancement du fonds ;
- Définir un plan de montée en puissance du fonds s'articulant autour des étapes clés suivantes :

- Année 1 : Lancement de souscriptions ciblées et installation dans le paysage financier et économique du Togo ;
 - Année 2 : Lancement de la première souscription à grande échelle ;
 - Année 3 : Consolidation des relations avec la Diaspora ;
 - Année 4 : Déploiement de Relais dans les pays de résidences ;
 - Année 5 : Bilan des premières souscriptions et préparation des prochains appels de fonds par souscriptions nationales dédiés à la diaspora.
- Réexaminer et adapter périodiquement le Business plan du fonds

Objectif stratégique 8 : A travers le fonds, faire des Togolais de l'extérieur de véritables acteurs du développement au Togo

Il s'agit là d'une finalité plus qu'un objectif, les actions clés consistant à :

- Promouvoir le fonds comme un des outils de mobilisation de la diaspora ;
- Faire du fonds, une des vitrines de la nouvelle approche de collaboration entre le Togo et sa diaspora ;
- Etablir des avantages pour les souscripteurs du fonds notamment en termes d'optimisation des fonds transférés ;
- Prévoir des actions de sensibilisation au niveau national pour s'appuyer sur les populations bénéficiaires de transferts afin de convaincre les membres de la diaspora expéditeurs des fonds à participer aux souscriptions.

DOCUMENT-PROJET SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CONSULTANTS DE LA DIASPORA

PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET GRILLE STATUTAIRE DE REMUNERATION DES EXPERTS ET CONSULTANTS ISSUS DE LA DIASPORA TOGOLAISE

Le recrutement des experts/consultants et du personnel d'appui est initié par le Coordonnateur National. Le processus de recrutement est fonction du poste à pourvoir.

Selon les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), toute prestation de services doit faire l'objet de conclusion d'un accord contractuel entre les parties, soit le prestataire de services d'un côté, et l'institution de l'autre.

Ces prestations de services sont faites par des personnes physiques (experts, consultants, personnel d'appui, volontaires...), ou des personnes morales (cabinets de consultants...).

Le personnel du programme comprend : le Coordonnateur National, les experts spécialistes (experts nationaux, experts revenus de la diaspora, et experts internationaux) et le personnel d'appui.

Est considéré comme expert/consultant de la diaspora, un individu qui remplit les critères suivants :

- ✓ Etre de nationalité Togolaise ;
- ✓ Disposer d'une bonne expérience professionnelle et d'une expertise avérée ;
- ✓ Avoir une adresse permanente et fiscale dans le pays d'adoption (même que le Togo),
- ✓ Vivre et travailler dans le pays d'adoption;
- ✓ Posséder un permis de résidence ou tout autre document tenant lieu du pays d'adoption ;
- ✓ Adhérer aux objectifs du programme Diaspora

1. DU PROCESSUS DU RECRUTEMENT

1.1- Les termes de référence

Les termes de références sont un descriptif des tâches du poste à pourvoir. Ils sont élaborés par l'INGPD conformément au document du projet, puis soumis au visa du Comité de Sélection

1.2 Le Comité de Sélection (Jury)

Le Comité de Sélection est composé de manière suivante :

- ✓ Du Coordonnateur National;
- ✓ De deux représentants du C'IRAP,
- ✓ D'un représentant des partenaires techniques et financiers qui approuvent le programme ;
- ✓ D'un représentant de l'institution/ministère bénéficiaire de la sélection,
- ✓ D'un représentant du secteur privé ;

- ✓ Toute autre personne dont l'avis compétent pourrait être jugé nécessaire

1.3- La publication du poste pour appel à candidature

L'UGPCD publie la vacance des postes sur le site web du programme et dans au moins un quotidien national à large diffusion (par exemple Togo presse), en veillant à ce que toutes les catégories de la population civile puissent y avoir un accès égal et à spécifier que les candidatures féminines sont les bienvenues.

Un délai minimum de quinze (15) jours calendaires est à observer pour la réception des candidatures à l'adresse indiquée sur l'annonce.

Cette annonce comporte :

- ✓ Un bref descriptif du contexte dans lequel s'inscrit le programme ;
- ✓ La description des tâches ;
- ✓ Le profil du candidat ;
- ✓ La durée de l'embauche ;
- ✓ Le lieu d'affectation ;
- ✓ Les éléments constatatifs du dossier de candidature ;
- ✓ Le délai de dépôt des dossiers de candidature ;
- ✓ Le lieu de dépôt des dossiers ;
- ✓ etc

1.4- La sélection des candidatures

Le processus de sélection se déroule entre les divers partenaires au programme regroupés au sein d'un Comité de Sélection ou d'un cabinet spécialisé pour en assurer la gestion.

Le Comité de Sélection, une fois la liste des candidatures arrêtée, procède à l'examen des dossiers qui aboutit à la sélection du candidat dont le profil et l'expérience sont jugés appropriés au poste à pourvoir. Le candidat définitivement retenu est alors notifié par le Coordonnateur de l'UGPCD. Il est accordé dix (10) jours pour signifier son acceptation par écrit, car le contrat de travail qui sera signé obéit au consentement des parties.

2- DU CONTRAT

Lorsque le candidat retenu répond favorablement dans les délais requis à la notification à lui faite, il lui est établi un contrat de travail. Le contrat lui est présenté pour lecture, acceptation et signature. Une copie du contrat lui est remise, une autre classée dans un dossier confidentiel ouvert à son nom, et une autre classée au bureau du projet.

2.1- Les différents types de contrats

Il existe différents types de contrats applicables au personnel et experts/consultants dans le cadre d'exécution du programme diaspora :

- a- L'accord de service spécifique

Il est utilisé pour les recrutements temporaires ou de consultations (entre 1 à 3 mois renouvelables). Il est octroyé pour les activités d'une durée n'excédant pas 11 mois. C'est le type de contrat qui sera applicable à la plupart des experts et consultants revenus de la diaspora dans le cadre de ce programme.

Il donne droit aux avantages suivants :

- ✓ Un salaire négocié d'accord partie;
- ✓ Un billet d'avion (aller et retour) ;
- ✓ Une admission temporaire du véhicule, des équipements de travail de l'expert;
- ✓ Une indemnité en cas d'accident, d'invalidité ou de décès survenu durant la période d'emploi pouvant être imputable à l'exercice de fonctions officielles ;

***** Ce type de contrat ne prévoit aucun avantage social, aucun jour de congés.**

b- Le contrat spécifique

Il est utilisé pour les contrats du Coordonnateur National, des experts/consultants, du personnel d'appui. Il est octroyé pour des activités plus ou moins permanentes au sein du projet, et pour une durée supérieure à 11 mois.

b-1- Pour le Coordonnateur National et autres experts/consultants issus de la diaspora, il est prévu les droits et avantages suivants :

- ✓ Salaire défini selon la Grille de Rémunérations des Consultants de la Diaspora ;
- ✓ Un billet d'avion (aller et retour) ;
- ✓ Une admission temporaire du véhicule, des équipements de travail de l'expert ;
- ✓ Une indemnité en cas d'accident, d'invalidité ou de décès survenu durant la période d'emploi pouvant être imputable à l'exercice de fonctions officielles ;
- ✓ Des avantages sociaux afin de permettre aux experts revenus de la diaspora de continuer à participer aux différentes cotisations dans leur pays de provenance (assurance vie et médicale, pension retraite, remboursements de frais médicaux et de scolarité) ;
- ✓ Deux (2) jours et demi de congés par mois de travail ;

b-2- Pour le personnel d'appui (exclusivement local car le pays regorge de cette catégorie de personnel), il est prévu les droits et avantages suivants :

- ✓ Salaires :
 - Pour l'échelon 1, salaire compris entre des montants définis selon la Grille de Rémunérations des Consultants de la Diaspora;
 - Pour l'échelon 2, salaire compris entre des montants définis selon la Grille de Rémunérations des Consultants de la Diaspora.
- ✓ Une indemnité en cas d'accident, d'invalidité ou de décès survenu durant la période d'emploi pouvant être imputable à l'exercice de fonctions officielles ;

- ✓ Des avantages sociaux (assurance vie et médicale, pension retraite, remboursements frais médicaux...);
 - ✓ Deux (2) jours et demi de congés par mois de travail.
- c- Le contrat de volontariat est pour les missions médicales, d'enseignement

Ce type de contrat prévoit des commodités suivantes :

- ✓ Un billet d'avion (aller et retour),
- ✓ Une indemnité de séjours ;
- ✓ Des indemnités de logement ;
- ✓ Des indemnités de déplacement en ville/intérieur du pays ;
- ✓ Une indemnité en cas d'accident, d'invalidité ou de décès survenu durant la période d'emploi pouvant être imputable à l'exercice de fonctions officielles.

NB. Les effets personnels et objets en cours d'usage comportant mobilier personnel des togalois qui rentrent définitivement au pays sont admis en franchise du droit de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour tout autre avantage, se référer au décret No ... /PR fixant les conditions d'application des admissions en franchise.

3- DE LA RÉMUNÉRATION

3.1- Classification (voir grille de classification)

Le personnel sous contrat est la principale catégorie de personnel du programme diaspora. Une deuxième catégorie, celle des homologues peut venir en appui à la principale au besoin.

Pour ce qui est du personnel sous contrat, il s'agit de personnels de projet ayant un contrat financé par le budget du programme. Il s'agit notamment des personnes suivantes recrutés après appel à candidature :

- ✓ Coordonnateur National (issu de la diaspora).
- ✓ Expert spécialiste;
- ✓ Expert consultant National;
- ✓ Expert consultant International;
- ✓ Volontaire spécialiste;
- ✓ Personnel d'appui (assistants administratifs, secrétaires, comptables, chauffeurs, gardiens, messagers, agents d'entretien...).

La classification de ce personnel se fait en fonction du niveau du poste. Pour ce faire, il est tenu compte de la complexité des responsabilités, des compétences techniques requises, de la qualification et de l'expérience professionnelle du postulant.

La classification du personnel d'appui se fait selon la catégorie à l'échelon I ou à l'échelon II

- ✓ L'échelon I requiert une expérience professionnelle de 2 à 5 ans ;

- ✓ L'échelon 2 demande une expérience professionnelle de plus de 5 ans

Conformément aux procédures en vigueur, le changement d'échelon se fait tous les deux ans après une évaluation favorable des supérieurs.

3.2 Grilles de rémunération (voir grille de rémunération)

En contrepartie des services rendus, le personnel du programme d'aspora reçoit une rémunération qui représente une somme forfaitaire sans indemnités supplémentaires concernant les enfants, conjoint, logement, assistance à l'éducation...etc. Cette diasporisation est évolutive et peut être revue au besoin au cours de la durée du programme.

La grille indicative de classification et de rémunération proposée pour ce programme tient compte des facteurs suivants :

- ✓ Du coût de la vie du pays de provenance de l'expert de la diaspora et du coût de la vie dans le pays d'accueil (le Togo) ;
- ✓ Des conditions de rémunération du personnel employé par les principaux partenaires au développement pour des fonctions équivalentes ;
- ✓ Des conditions de rémunération du personnel des programmes similaires et particulièrement ceux de la diaspora dans les pays voisins à profil socio-économique comparable ;
- ✓ Des textes et règlements de la législation du travail en vigueur au Togo

3.3- Les indemnités

3.3.1- La Sécurité Sociale

Le personnel du programme d'aspora a la responsabilité d'effectuer les paiements voulus au régime national de sécurité sociale. A cette fin, le programme versera aux intéressés, sous forme d'éléments de la rémunération mensuelle, le montant dû retenu, afin d'assurer sa prise en charge au titre de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie.

En conséquence, le programme diaspora (UGPD) est déchargé de toute responsabilité au regard de la législation nationale en matière de prévoyance et sécurité sociale, par le paiement au personnel sous contrat avec lui d'une rémunération nette intégrant tous les éléments indiqués ci-dessus.

3.3.2- Impôt sur le revenu

Le programme ne fait aucune retenue sur la rémunération aux fins de l'impôt sur le revenu. Le personnel du programme diaspora est donc exclusivement responsable d'acquitter tous les impôts ou autres contributions sur les revenus qu'il tire de son emploi avec le projet.

3.3.3- Indemnité en cas d'accident, invalidité ou décès

En cas d'invalidité ou de décès survenu durant la période d'emploi pouvant être imputable à l'exercice de fonctions officielles, le personnel du programme d'aspora est protégé par une assurance « groupe négociée » auprès d'un Assureur de la place par l'Unité de Gestion Programme Diaspora. Il devra donc recevoir une indemnité dont le montant est fixé par cette assurance, et dont les termes peuvent être sujets à modification en fonction de la police retenue.

DIFFERENTES CONCEPTIONS DE CODEVELOPPEMENT

Des conceptions traduisant des intérêts et des enjeux

Il faut observer qu'autour de la notion de développement il existe une certaine ambiguïté qui ne permet pas à ce jour d'adopter une définition unifiée. Les différentes conceptions sont fonction des intérêts de chaque partenaire ou de chaque acteur impliqué ce qui fait qu'il n'y a pas un pays à un autre, d'une institution à une autre, le développement ne recouvre pas les mêmes réalités.

La conception originale du codéveloppement¹⁴

En 1991 lorsque Jean-Pierre Col (ministre français de la coopération (1981-1992)), emploie le terme de "codéveloppement" aucune référence n'est faite à la migration.

"Le codéveloppement a l'ambition d'élargir la conception internationale sur des bases d'activités économiques et politiques. En d'autres termes, le codéveloppement propose de se détacher des paragraphes réalistes des relations internationales pour constituer une solution internationale sur la base de liens historiques ou économiques."¹⁵

Les conceptions rénovées du codéveloppement¹⁶

La nouvelle conception du "codéveloppement" est fondée sur une recherche de complémentarité entre migration et développement. Le terme ne prendra sa dimension institutionnelle qu'à travers les unités de M. Sankhar (Conseiller du ministre français de l'intérieur pour les questions d'intégration et de codéveloppement de 1997 à 1999) et délégué ministériel au codéveloppement et aux migrations internationales¹⁷. Depuis ce terme a été largement repris par les principaux responsables en ces questions.

Ainsi selon Christian COGNARD, "On entend par codéveloppement toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle intervient, à laquelle participent des migrants vivant en France, quelle que soient les modalités de cette participation (par et/ou à l'extérieur) à une ou plusieurs étapes du projet, conception, étude de faisabilité, financement, réalisation, évaluation."¹⁸

Dans le rapport d'information¹⁹ fait par le Sénat français en sa session extraordinaire 2006-2007 et rédigé par les sénateurs Catherine LASCAR, Jacques PELLETIER et Bernard BARRAJOL, il est écrit que le codéveloppement "est tout à fait entendu comme une forme de partenariat de développement concerté avec les pays bénéficiaires, comme le point de rencontre et d'articulation entre les politiques de développement et les politiques de gestion des flux migratoires, voire comme une forme plus autonome d'accompagnement du retour des migrants dans leur pays d'origine".

Du migrant de codéveloppement à celui de développement solidaire

Opère en 2008 ce glissement est confirmé par le remplacement du terme "codéveloppement" par "développement solidaire" dans l'titre et le contenu de la Fondation Matérielle consacrée à ces questions en France. Cette évolution semble consacrer une vision plus globalisante des différents périmètres d'activités avec des risques de confusion et de dilution des acuités représentatives du concept de codéveloppement. Il est important que la volonté affichée de faire du développement un des axes forts de la politique de gestion des relations avec les pays d'origine des migrants africains, ne soit pas remise en cause.

Il est à noter qu'en réalité, cette expression renferme plus la politique française de gestion et de maîtrise des flux migratoires d'origine africaine notamment.

¹⁴ Thomas LASCAR, Les ressortissants du développement, Presses de Sciences Po, 2007.

¹⁵ Christian COGNARD, Ambassadeur délégué au codéveloppement, Le Codéveloppement, présentation générale, le 26 juin 2005.

¹⁶ Rapport sur le codéveloppement, Jacques LASCAR et Richard BARREAU, janvier 2007.

PREMIERE DEMANDE D'INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE DE VALIDATION DE L'IMPLICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA STRATEGIE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA

	Ministères impliqués	Autres structures publiques impliquées	Chambre de Commerce et de l'industrie et patronat	Organisations salariale et Professionnel	Partenaires Techniques et Financiers et Instances Internationales	Représentants et regroupement de la Diaspora
Orientation stratégique 1						
Orientation stratégique 2						
Orientation stratégique 3						
Orientation stratégique 4						
Orientation stratégique 5						
Orientation stratégique 6						
Orientation stratégique 7						
Orientation stratégique 8						
Orientation stratégique 9						
Orientation stratégique 10						

STATISTIQUES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES

- Radiographie des acteurs des secteurs clés de mobilisation de la diaspora tels que : les transferts de fonds, les investissements privés, les transferts de compétences techniques et savoir-faire, le développement local ou à la base
- Documents sur la répartition des Togolais de l'Étranger par pays d'accueil
- Revue succincte des exemples de projets et réalisations des Togolais de l'Étranger
- Documents disponibles sur les études relatives aux transferts de fonds en Afrique subsaharienne
- Études sur les obstacles et les freins aux transferts de fonds et recours aux alternatives hors canaux formels
- Informations sur les migrations des togolais et sur les pays d'accueil des Togolais de l'Étranger
- Codes des investissements, Code des Impôts et Textes spécifiques au Zone Franche au Togo
- Formalités de création des entreprises
- Droit foncier et procédures pour les Titres Fonciers au Togo
- Textes et autres données relatives aux apports et assistance des Autorités Togolaises au bénéfice des Togolais de l'Étranger
- Accords internationaux, législation nationale et autres informations traitant des flux migratoires au Togo
- Revue des documents et études réalisés au Togo sur les Togolais de l'Étranger et leurs apports (finance, compétences, réseaux...) au développement
- ...

PREMIERE DEMANDE D'ENTRETIENS**PERSONNES RESSOURCES**

- Responsables de représentations ou regroupements de la Diaspora Togolaise
- Responsables des études et statistiques au sein des Instituts et autres organismes chargés des suivis de statistiques (Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de la Planification ...)
- Responsables du suivi du développement local et des investissements privés (Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du secteur Privé, Chambre de commerce et de l'Industrie ...)

PRINCIPAUX RESPONSABLES POUVANT ÊTRE IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Gouvernement
 - Primature - Secrétariat Général du Gouvernement
 - Économie et Finance
 - Planification
 - Agriculture
 - Industrie
 - Commerce et Promotion du Secteur Privé
 - Enseignement supérieur et Éducation
 - Santé et Social
 - Culture et Arts
 - ...
- Autres institutions
 - Partenaires Techniques et Financiers (BAD, UE, PNUD,
 - Chambre de Commerce de l'Industrie
 - Patronat
 - Chambres d'Agriculture
 - Organisations Professionnelles, Artisanales et Culturelles.
 - Organisations de la Société Civile
 - ...